

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN**

### **REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2015**

**Présidée par**

**Monsieur Eric STRAUMANN**

**Président du Conseil départemental**

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

**EXCUSE :**

M. DELMOND

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à M. Madame FUCHS.  
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à Mme KLINKERT.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

*La séance est ouverte.*

*Raphaël SCHELLENBERGER procède à l'appel nominatif.*

### **M. le Président du Conseil départemental, Éric STRAUMANN**

Merci à notre benjamin de l'Assemblée. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à la troisième séance publique de cette nouvelle mandature, une séance qui sera notamment consacrée à deux étapes incontournables du calendrier budgétaire, à savoir le vote du compte administratif 2014 et la première décision modificative de l'année 2015. Ces décisions budgétaires apparaissent objectivement comme les indicateurs d'une gestion sobre et précise de nos finances, et donc respectueuse du denier du contribuable départemental, ce qui est évidemment fondamental à nos yeux. Ainsi, le compte administratif 2014 témoigne de la justesse et de la fiabilité des projections budgétaires qui ont été effectuées en cours d'année. J'en veux pour preuve les excellents taux de réalisation qui sont mis en valeur dans le rapport qui vous est soumis et qui s'établissent en 2014 à plus de 93 % en fonctionnement et à 88 % en investissement. Ces ratios démontrent à la fois le sens des responsabilités des élus départementaux et la compétence technique de ceux qui les assistent. Une autre preuve tangible de la qualité de notre gestion est constituée par le maintien d'un bon niveau d'investissement opérationnel. Celui-ci permet au Conseil départemental de poursuivre son soutien significatif à l'économie et à l'emploi sur le territoire et de contribuer ainsi à la vitalité et à l'attractivité de notre département, tout en réduisant le recours à l'emprunt. Nous avons d'autant plus de mérite à le faire, mes chers collègues, que nos dépenses de solidarité, qui reflètent hélas les soubresauts de la société, progressent inlassablement et fortement. Et l'augmentation du chômage ne laisse présager aucune perspective d'amélioration. Vous le savez, les chiffres de Pôle Emploi du mois de mai sont une nouvelle fois très mauvais. La France atteint un nouveau et triste record, avec plus de 3 552 000 chômeurs de catégorie A, soit une progression de plus de 5 % en un an. Le constat d'une explosion des dépenses sociales vaut pour l'insertion. Le RSA représente plus de 50 % de la hausse, mais aussi pour l'Aide aux personnes âgées ou handicapées. Il traduit aussi à nouveau l'insuffisance manifeste des compensations de l'Etat ; leur différentiel s'établit à plus de 430 M€ en 6 ans. Si nous parvenons à poursuivre nos investissements productifs, malgré cette augmentation du poids de la solidarité, à laquelle s'ajoute notre participation annuelle au déficit de l'Etat, c'est notamment grâce aux mesures de gestion et de modernisation que nous adoptons avec beaucoup de pragmatisme et de réalisme. Ce sont des mesures auxquelles les cadres et les collaborateurs de l'administration départementale savent adhérer avec toute la détermination et la conviction qu'on leur connaît depuis de nombreuses années. Le rapport d'activité 2014 qui vous est présenté aujourd'hui en est d'ailleurs l'une des illustrations les plus parlantes. Ce sont également des mesures qui permettent de réduire le poids relatif des charges de personnel sans effet négatif sur le service rendu aux Haut-Rhinois et sur les conditions de travail de nos agents. Ce sont enfin des mesures qui rendent possible le maintien d'un soutien significatif aux projets d'intérêt local initié par les communes, comme le démontre l'un des rapports soumis à votre approbation lors de cette séance. Le travail effectué à cet égard par Rémy WITH et les services concernés mérite d'être souligné. Malgré les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité et les incertitudes liées à l'adoption en cours de la loi NOTRe, le Conseil départemental restera en effet un partenaire des communes rurales pour cette année.

La première décision modificative de l'année 2015 vient quant à elle confirmer les tendances lourdes évoquées à l'instant. Elaborée sous l'impulsion de la Présidente de la Commission des finances, Lara MILLION, elle permet d'inscrire de façon progressive les crédits de paiement au fur

et à mesure de l'avancée opérationnelle des projets et de limiter ainsi le recours à l'emprunt. Il n'en reste pas moins que les indicateurs mis en exergue lors de cette séance publique soulignent les enjeux budgétaires fondamentaux auxquels nous serons toujours davantage confrontés. Ces indicateurs traduisent ainsi notamment l'extrême complexité qui caractérise les travaux de préparation, qui viennent d'être entamés, de notre budget primitif 2016, un budget pour lequel il conviendra de dégager au minimum 14 M€ d'économies nouvelles, en compensation de la participation réitérée de notre Conseil départemental à la résorption du déficit public national ; et je ne parle même pas des effets probables de la nouvelle augmentation à venir des dépenses sociales. Haut les cœurs, mes chers collègues ! Ce n'est ni le courage, ni la détermination qui nous manquent. C'est le moment ou jamais de le démontrer ! Je souhaite aussi avoir à cet instant une pensée pour les victimes de l'attentat de ce matin en Isère. Je vous remercie de votre attention et vous propose de débiter l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Je vous propose une petite innovation : nous avons toujours l'habitude de commencer par la dernière commission pour terminer avec la 1<sup>ère</sup> Commission. Il y avait là une logique : le budget était adopté une fois que nous avions pris des décisions politiques sur certains rapports. Mais en 10 ans d'expérience, je n'ai jamais vu qu'un budget a été modifié pendant la séance au regard d'un rapport qui aurait été modifié au cours de la discussion. Je vous propose de démarrer avec la 1<sup>ère</sup> Commission : ces rapports sont souvent ceux que nous bâclions le plus, parce que nous arrivions en fin de séance ; chacun avait des engagements par ailleurs, les gens quittaient la séance. Pourtant, la 1<sup>ère</sup> Commission, le budget, les éléments budgétaires constituent le socle de notre prise de décision politique. Si vous en êtes d'accord, nous allons examiner les rapports dans l'ordre, du 1<sup>er</sup> au 8<sup>ème</sup>. En êtes-vous d'accord ? Il s'agit simplement d'un changement d'usage. Nous pouvons démarrer avec la 1<sup>ère</sup> Commission. Lara, je te cède la parole. Et merci encore pour le travail que tu as réalisé depuis maintenant plusieurs semaines pour arriver à ces ajustements budgétaires.

## **Lara MILLION**

Merci M. le Président. Avec Fabienne ORLANDI, qui est rapporteur de la Commission, nous allons vous présenter ces différents rapports. Le premier rapport concerne la communication de la gestion de la dette départementale – Exercice 2014.

Sachez que, d'ores et déjà, et depuis plusieurs mois maintenant, un travail est fait par la Direction des finances concernant la dette, concernant la renégociation de certains emprunts, concernant une sécurisation des emprunts, avec l'achat de *swaps* (*échange de flux financiers entre deux entités pendant une certaine période de temps*) je pense qu'il est intéressant de le souligner. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'encours de la dette était de 485 445 000 € Nous avons remboursé pour un montant de 40 M€ en 2014, plusieurs emprunts, justement par rapport à la renégociation de ces dettes. Nous avons fait de nouveaux emprunts pour un montant de 50 M€, ce qui [représente] aujourd'hui, au 31/12/2014 – parce c'est bien de l'exercice 2014 dont nous parlons –, un encours de 494 715 364 € Nous avons également souscrit trois contrats avec la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total d'emprunt de 17,9 M€ Pourquoi est-ce que je vous en parle ? Parce que nous avons eu un taux très intéressant, un taux du Livret A à + 1 %. La particularité de ces emprunts est qu'ils ont une longue phase de mobilisation, c'est-à-dire que les fonds pourront faire l'objet d'un encaissement jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2016 et jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2017, pour un montant de 14,6 M€ avec ces conditions très intéressantes. Voilà pour ce qui est de la communication concernant la gestion de la dette.

Fabienne, sauf s'il y a des questions.

**M. le Président**

Pierre, des questions ?

**Pierre BIHL**

Pas de question, mais une intervention par rapport à la gestion de la dette départementale. Lara vient de le souligner, il faut effectivement saluer les efforts qui sont faits par le Conseil départemental qui s'attache à bien maîtriser le volume des emprunts qui sont mobilisés. Il me paraît également important de rappeler, notamment pour nos nouveaux collègues, que nos encours ont fortement progressé à partir de l'année 2008, qui était l'année du début de la crise. Nous avons fait le choix politique de soutenir l'économie départementale, voire régionale, notamment les travaux publics et les entreprises du bâtiment. Bien sûr, en face de ces investissements importants, il a fallu mettre des crédits d'investissement, y souscrire, ce qui explique aussi la forte progression de notre encours global.

Il est important de rappeler que les 70 M€ d'emprunt inscrits initialement au budget primitif ont finalement été réalisés à hauteur de 50 M€ seulement ; donc un effort a été fait par rapport à cela, pour l'exercice 2014. Cette année, 50 M€ d'emprunt ont été inscrits au budget primitif, avec une réalisation qui sera apparemment inférieure à la somme qui est inscrite au budget, l'objectif étant de ne plus augmenter la dette départementale. Il y a lieu de relever, comme Lara vient de le faire, l'initiative pertinente qui vise à refinancer la dette, grâce à des taux très attractifs dont nous pouvons bénéficier actuellement. La gestion de la dette est devenue, le Président l'a rappelé, un défi majeur face à un Etat qui assèche les finances de nos collectivités locales, que ce soient les communes, les communautés de communes ou les départements, et qui réduit de ce fait nos marges de manœuvre. Bien sûr, nous souhaitons, je pense tous ensemble, remercier Lara MILLION, notre collègue qui est en charge de ce dossier, et la Direction des finances, plus particulièrement Vincent BETTER et toute son équipe, pour l'action qui est entreprise tout au long de l'année et qui nous permettra de maintenir, en tout cas, c'est le souhait que nous formulons aujourd'hui, l'encours global de la dette départementale au niveau actuel. Merci.

**M. le Président**

Fabienne, pour la lecture du rapport.

**Fabienne ORLANDI**

**COMMUNICATION GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2014**

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2014.

**M. le Président**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Rapport suivant : Garanties départementales d'emprunt.

### **Lara MILLION**

Il s'agit de l'extension des garanties départementales d'emprunt à deux nouveaux types de financement. Tout d'abord, le prêt social de location-accession aidé à la propriété, dans un objectif de mixité sociale. Je rappelle que l'effet de ces garanties départementales d'emprunt est évidemment de pouvoir bénéficier de taux préférentiels.

Deuxième extension : les prêts souscrits dans le cadre d'opérations de réhabilitation thermique. Là aussi, vous le savez, notre collectivité est déjà engagée dans la mise en œuvre de cette politique en accordant des subventions sur ses fonds propres aux programmes de réhabilitation thermique du parc public. Il s'agit d'étendre ces garanties d'emprunt à des prêts comme les éco-prêts, les prêts à l'amélioration, les prêts amiante, etc.

### **M. le Président**

Fabienne, sur la lecture du rapport.

### **Fabienne ORLANDI**

#### **GARANTIES DÉPARTEMENTALES D'EMPRUNT EXTENSION DES CONDITIONS D'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDÉES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

-d'étendre l'octroi de la garantie départementale à 100 % et sans prise de sûreté aux opérations des bailleurs sociaux et des Sociétés Anonymes Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP, régies par les articles L 215-1 à L 215-10 du Code de la construction et de l'habitation), étant des organismes affiliés à l'Union Sociale de l'Habitat (USH) et bénéficiant d'un agrément PSLA (Prêt Social de Location Accession) que le Département délivre en tant que délégataire des aides à la pierre sur son territoire de compétence (hors M2A),

-d'accorder la garantie d'emprunt à 100 % et sans prise de sûreté aux bailleurs sociaux pour les prêts qui concourent à la réalisation de la même opération de réhabilitation thermique et pour laquelle le Département a octroyé une aide financière,

-de préciser que chaque dossier présenté dans le cadre de cette politique sera soumis individuellement au vote de la Commission Permanente.

### **M. le Président**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Je dois excuser Max DELMOND qui est en route, mais bloqué dans les embouteillages.

On poursuit. Rapport suivant.

**Lara MILLION**

Il s'agit de la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Vous savez que ces créances nous sont transmises par le payeur départemental à partir du moment où le payeur départemental a tenté de les recouvrer, mais n'a pas pu, donc a fait toute diligence. Le montant est de 288 948,29 € Vous ne verrez pas ce montant dans la décision modificative 1, étant donné que nous avons prévu 300 000 € de créances irrécouvrables au budget primitif. Donc, nous n'avons pas besoin de demander pour le moment des crédits complémentaires car l'enveloppe suffit.

**M. le Président**

Des questions ? Fabienne.

**Fabienne ORLANDI**

**PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

-décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 288 948,29 €

-impute cette dépense sur les comptes 6541 et 6542 du chapitre 015 pour 24 707,03 € du chapitre 016 pour 171,98 € du chapitre 017 pour 213 525,10 € et du chapitre 65 pour 50 544,18 €

-procède aux virements nécessaires sur le budget départemental pour le redéploiement des crédits,

-autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 213 525,10 € pour les créances des indus RSA par l'émission d'un titre de recette au compte 7817 du chapitre 78 du budget départemental.

**M. le Président**

Merci. On poursuit avec le rapport suivant. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

**Lara MILLION**

*Idem.* Il s'agit d'admissions en non-valeur, mais cette fois-ci de taxes d'urbanisme, pour un montant de 24 438 € Je vais laisser Fabienne lire le rapport.

**M. le Président**

Oui, Fabienne, tu peux être plus synthétique encore.

**Fabienne ORLANDI**

**PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'admission en non valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 24 438 €, selon l'état joint en annexe.

**M. le Président**

Parfait. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On poursuit avec le compte de gestion.

**Lara MILLION**

Je vous propose de ne pas vous parler du compte de gestion, étant donné qu'il est en parfaite conformité avec le compte administratif, que je vous propose, par contre, de présenter.

**M. le Président**

Il faut quand même bien voter le compte de gestion.

**Lara MILLION**

Nous le voterons bien sûr, soit après le CA, soit maintenant. Peut-être plutôt après le CA.

**M. le Président**

Tu dis simplement : le compte de gestion est conforme au CA.

**Lara MILLION**

Voilà. Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

**M. le Président**

On constate simplement la conformité du compte de gestion, qui est le compte du payeur, avec notre compte administratif. Sommes-nous d'accord pour le compte de gestion ? On constate simplement qu'il est conforme. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas d'opposition. On attaque le compte administratif qui est en quelque sorte notre bilan 2014.

**Lara MILLION**

Je vais, pour cela, vous proposer de regarder ensemble un diaporama et de l'analyser. Je pense que

ce sera beaucoup plus explicite que si je vous lisais que des chiffres.

Vous le savez, le compte administratif comporte [deux sections] : une section de fonctionnement et une section d'investissement, c'est-à-dire que, dans chaque section, il y a des dépenses et des recettes. Je vous propose d'analyser ces dépenses et ces recettes de la gestion 2014. Ce que nous pouvons d'ores et déjà dire, c'est que le compte administratif fait état d'un total de dépenses de fonctionnement de 602,40 M€ Lorsque nous analysons les dépenses de fonctionnement – c'est la diapo suivante –, nous voyons que les dépenses de la solidarité représentent 57 % des dépenses totales de la section de fonctionnement, pour un montant de 348,1 M€ Vous voyez également que les dépenses de personnel représentent 17 %, pour un montant de 99,7 M€ Là aussi, nous pouvons dire aujourd'hui que ce sont des bons chiffres par rapport à l'analyse d'autres départements. C'est-à-dire, aujourd'hui, les charges de personnel – ce n'est pas pour autant que nous allons les augmenter bien entendu – sont très correctes. Ensuite, vous avez d'autres dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général, la voirie en termes de fonctionnement (7,6 M€), l'enseignement (16,2 M€). Voilà pour l'explication des dépenses de fonctionnement.

Nous avons voulu nous arrêter sur certaines dépenses de fonctionnement. Evidemment, vous le savez, l'une de nos compétences obligatoires et la plus importante est la compétence de la solidarité qui, comme l'a spécifié le Président, ne cesse d'augmenter. Vous savez également que ces dépenses que vous voyez (APA, PCH et RSA) nous ont été transférées par l'Etat. Aujourd'hui, nous pouvons dire que ces dépenses sont de moins en moins compensées par l'Etat. A titre d'exemple, sur un montant de 162,65 M€ le total à la charge du Département, pour 2014, est de 86,88 M€ Le constat est assez terrible : plus de la moitié de ces dépenses ne sont pas compensées par l'Etat. Depuis 6 ans, le montant total non compensé par l'Etat est de 431,6 M€ Ce différentiel, comme le voyez, ne cesse de croître. Si nous analysons le RSA, nous pouvons voir aujourd'hui que, sur ce montant de 86,88 M€ 41,46 M€ concernent le RSA non compensé par l'Etat. De surcroît, le gouvernement, dans sa grande bonté, a revalorisé de 2 % le RSA, sans compensation, aucune pour les Départements, ce qui représente un « reste à charge » de l'ordre de 10 M€ J'ai envie de proposer, – nous avons concerté les élus ce matin lors des commissions réunies –, qu'il serait peut-être intéressant de faire une action concertée auprès de l'Etat, parce qu'aujourd'hui, 20 Départements (sur les 100) ont vu leurs dépenses à charge doubler sur cette problématique du RSA. Parmi ces 20, certains Départements ont vu leurs dépenses augmenter de plus de 15 M€ (le Bas-Rhin, le Val d'Oise, la Moselle, la Seine-et-Marne) ; il serait peut-être intéressant de faire une action concertée sur ce point-là. Comme vous l'avez dit en préambule, ces dépenses sociales vont s'accroître. On nous diminue évidemment les dotations chaque année d'un montant important de 14 M€ nous n'avons pas de compensation et donc nous n'y arriverons sûrement pas. Nous avons des difficultés, aujourd'hui, à équilibrer notre budget 2016.

Sur les recettes de la section de fonctionnement, vous voyez que les recettes sont d'un montant de 672,2 M€ Vous pouvez remarquer que les dotations en 2013 étaient de 130 M€, en 2014, de 124 M€ D'où la différence des 6 M€ déjà ponctionnés en 2014 pour la participation au déficit public. Je vous rappelle qu'en 2015, l'Etat nous ponctionne de 14 M€ qu'en 2016, l'Etat nous ponctionnera encore de 14 M€ et qu'en 2017, l'Etat nous ponctionnera à nouveau de 14 M€ sur la DGF, c'est-à-dire la dotation globale de fonctionnement. La diapo suivante vous montre la répartition des recettes de fonctionnement. Quand on baisse les dotations – aujourd'hui, elles ne représentent que 19 % –, les moyens d'équilibrer la section de fonctionnement sont réduits, à part évidemment faire des économies, ou utiliser la fiscalité directe et la fiscalité indirecte. Ce schéma est assez intéressant parce qu'il montre les bonnes années et les années d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'en 2007, le Département avait un excédent de 104 M€ et aujourd'hui, fin 2014, l'excédent est de 29 M€ Ce n'est pas la peine de faire beaucoup d'économie pour comprendre cela. Si l'on se dit

qu'en 2015 (parce que là, c'est bien 2014), les dotations diminuent de 14 M€ qu'en 2016, elles diminuent de 14 M€ et qu'en 2017, elles régressent encore de 14 M€, l'excédent de 24 M€ deviendra négatif, et je ne vous parle même pas des augmentations de charges sociales.

Sur la section d'investissement, en termes de dépenses d'investissement, vous avez un montant de 181,3 M€ pour 2014. Comme le disait précédemment mon collègue, les dépenses d'investissement ont été assez opérationnelles – on le voit sur La diapo suivante. Sur ce montant-là, vous avez 51,6 M€ d'équipements directs et 43,5 M€ de subventions. Donc, c'est bien un montant de 98,6 de dépenses opérationnelles qu'a réalisé le Département en 2014. Sur ces équipements directs, à titre d'information, je peux relever que 25 M€ concernent la voirie, l'infrastructure et les transports, 14 M€ visent les actions envers les territoires et 8 M€ ont trait à l'éducation, la jeunesse, les collèges et la culture. 2014 a été marquée par de beaux investissements – il faut le souligner : le collège de Fortschwihr pour un montant de 2,7 M€, le collège à Thann pour un montant de 1,6 M€ et le collège Jean Macé à Mulhouse, pour un montant d'opérations de 7,6 M€. Vous voyez les belles réalisations en images. D'autres investissements ont concerné l'aménagement du carrefour de Riedisheim pour un montant de 6 M€, le giratoire de Wickerschihr pour 300 000 € et Huningue, la voie verte trinationale, pour un montant de 3,4 M€. Ce sont des exemples, il en existe d'autres. J'ai pensé qu'il serait intéressant de voir ces belles réalisations. Certes, les nouvelles ne sont peut-être pas bonnes au niveau des finances, mais il y a de belles réalisations du Conseil départemental, et les voir en images, c'est toujours un plus.

Sur les recettes d'investissement, nous n'avons pas beaucoup de possibilités, mais vous le savez très bien. A part certaines subventions et dotations, il nous reste l'emprunt et la ligne de trésorerie. Comme l'a dit Pierre BIHL, 50 M€ ont été empruntés en 2014, 60 M€ en 2013. Nous n'avons pas eu le choix de recourir à l'emprunt, mais un effort a été fait pour limiter l'endettement de notre collectivité territoriale. La diapo suivante montre la répartition des recettes d'investissement. Voilà pour ce qui concerne le compte administratif. Alors, il fallait bien que je vous mette un tableau avec des chiffres ; que voulez-vous, à un moment donné, on n'a pas trop le choix. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que la section de fonctionnement présente un résultat de 69 782 754,29 € donc un excédent, que la section d'investissement présente un déficit de 58 982 776,64 €. Donc, le résultat net est de 10 799 977,65 €. Je veux juste que l'on s'arrête quelques instants sur ces 10 M€. Je vous rappelle que l'on a intégré, à ces 10 M€, l'emprunt de 50 M€; donc, on a bien un excédent de 10 M€. Pour 2015, je n'arrêterai pas de le redire, nous avons 14 M€ en moins, etc. Nous avons donc un résultat cumulé de 67 170 609,86 €. Je vous demande en même temps d'affecter ce résultat, c'est-à-dire le résultat excédentaire, au déficit d'investissement, et de laisser 10 M€ en section de fonctionnement. Voilà. Sur le compte administratif, je suis prête à répondre à toutes les questions.

### **M. le Président**

Des questions ? Merci pour les réalisations dans mon canton. Ce sont des services qui sont « taquins ». Vous aurez remarqué que le giratoire n'a pas coûté cher. Juste un mot sur les charges de personnel. Lorsqu'on explique qu'il faut diminuer notre volume de dépenses, certains disent : « Il y a beaucoup de monde au Conseil départemental, réduisez les effectifs ! ». Les charges de personnel représentent 17 % de nos dépenses de fonctionnement. Admettons que l'on se sépare de 10 % de nos effectifs – nous n'en avons pas l'intention, je rassure les services –, les dépenses de fonctionnement ne baisseraient que de 1,7 %. Donc, notre difficulté est davantage liée aux dépenses sociales.

S'il n'y a pas de question, je propose à Fabienne de procéder à la lecture du rapport. Je vais m'éclipser quelques secondes pour un compte administratif que je n'ai pas exécuté. On va respecter la réglementation : vous allez l'approuver sous la présidence de Rémy WITH en mon absence.

*Monsieur le Président sort de la salle de l'Assemblée.*

**Fabienne ORLANDI**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-arrête le compte administratif 2014, détaillé selon le tableau annexé, qui dégage un excédent global de 67 943 119,14 € dont 67 170 609,86 € pour le budget principal (montant figurant sur le compte de gestion) et 772 509,28 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance approuve les états annexes :

- ✓ des subventions d'équipement et fonds de concours versés,
- ✓ des autorisations de programme et crédits de paiement,
- ✓ du personnel et des emplois,
- ✓ des biens immeubles,
- ✓ des acquisitions et cessions immobilières,
- ✓ des amortissements : méthode utilisée,
- ✓ des droits, actions, titres de rentes et legs,
- ✓ de la dette départementale,
- ✓ des prêts et créances,
- ✓ des garanties d'emprunts,
- ✓ des restes à réaliser 2014,
- ✓ des provisions constituées.

-approuve la maquette du compte administratif 2014 jointe à la présente délibération ;

-donne acte au Président du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

**Rémy WITH**

Bien. Des remarques à la lecture de la délibération ? Je vais passer au vote de ce compte administratif. Qui s'y oppose ? Pas d'opposition. Qui s'abstient ? On va aller jusqu'au bout. Qui vote pour ? Ceux qui ont les procurations, levez deux mains. C'est une unanimité parfaite, merci à vous. On peut rappeler le Président. J'allais dire : son compte administratif est adopté. Non, pas tout à fait, ce n'est pas le sien. Le compte administratif 2014 a été adopté à l'unanimité, M. le Président.

**M. le Président**

Ce compte étant approuvé, nous passons à l'affectation du résultat. On peut peut-être donner tout de suite la parole à Fabienne, non ?

**Fabienne ORLANDI****AFFECTATION DU RÉSULTAT CUMULÉ A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, affecte de manière définitive l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 68 299 026,24 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 128 416,38 € (nature 1068), le solde, soit 67 170 609,86 € étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002).

**M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est adopté.

Nous passons à la DM n°1 de cet exercice. Lara.

**Lara MILLION**

Merci M. le Président. Vous venez d'adopter le compte administratif 2014. Nous passons maintenant à l'exercice 2015. Un budget 2015 a été voté. Aujourd'hui, il faut bien entendu modifier ce budget 2015 par rapport à des nouvelles dépenses. D'ores et déjà, je voulais signaler le travail exemplaire des élus et de l'Administration pour trouver des économies pour pouvoir équilibrer ces dépenses complémentaires, et donc cette décision modificative n°1. Je vous propose de regarder avec moi ce *diaporama*. Il est clair que l'axe de travail retenu pour cette décision modificative n°1, vu les circonstances économiques et financières, a consisté bien entendu à ne pas faire de dépenses nouvelles (sauf en cas de décision politique importante) et à prendre en compte le degré de réalisation des investissements. Je vous rappelle que le budget est une prévision. Au fur et à mesure de l'écoulement de l'année, on peut réajuster. Et réajuster, c'est souvent faire des économies par rapport à la réalisation budgétaire.

Il y a une décision modificative concernant le fonctionnement de la collectivité et il y a une décision modificative concernant l'investissement. Sur les dépenses de fonctionnement supplémentaires, nous devons trouver un montant de 7,4 M€ supplémentaire concernant des dépenses supplémentaires. Vous voyez tout de suite sur cette liste, un montant qui doit évidemment vous surprendre : il s'agit du RSA, une dépense complémentaire de 3 M€ pour l'exercice 2015 ; il a fallu trouver le financement de ces 3 M€. Ensuite, vous avez un ajustement entre les prévisions du compte administratif et le compte administratif que nous venons de voter. Nous avons enregistré une diminution supplémentaire de la DGF de 595 000 €. Et nous avons eu des charges fluides et des dépenses liées au fonctionnement des syndicats mixtes, des dépenses complémentaires qui sont listées ici en DM1. Concernant les économies, nous avons trouvé des économies sur le refinancement de la dette – c'est ce que je vous expliquais lors de la présentation de la dette tout à l'heure. Nous avons vendu et racheté des emprunts pour renégocier la dette. Evidemment, cela s'est traduit par des dépenses et des recettes, avec un gain de 335 000 €. Nous avons enregistré un peu plus de contributions sur la valeur ajoutée des entreprises pour un montant de 2 M€. On a pu

diminuer la tarification des établissements pour 1 M€ donc nous avons retrouvé des recettes et des économies complémentaires pour un montant de 5,5 M€ Il reste 1,8 M€ de dépenses à financer et l'ajustement des amortissements. Aujourd'hui, il nous faut financer un montant de 3 099 940 € en termes de section de fonctionnement. Cela concerne la DM1, la section de fonctionnement. Là, vous voyez que la part la plus importante concerne le RSA (40 %), et, ici, les économies ou les recettes complémentaires trouvées après le travail des élus et des services.

Pour la section d'investissement, il nous faut trouver un montant de 34 M€ On va mettre ce montant entre parenthèses, parce qu'il y a le préfinancement de la dette de 32 M€ (revente et achat de la dette) ; vous retrouvez ce montant en recettes. Donc, il ne s'agit pas de 34 M€ mais sur le plan comptable, nous sommes obligés de l'inscrire en dépenses et en recettes. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que nous avons des dépenses d'investissement complémentaires pour les fouilles archéologiques d'Ensisheim, pour l'aménagement de la Montagne, pour la programmation des travaux routiers (603 000 €), une régularisation opérée récemment concernant la SEMHA (600 000 €) ; nous avons aussi le « Plan numérique et équipements informatiques » pour trois collèges. Un appel d'offres a été lancé par l'Etat. Il y a une dépense de 351 800 €, mais il y a également une recette de 206 680 € parce que ce plan numérique est financé par l'Etat en grande partie. Donc, trois collèges auront la possibilité d'avoir à la rentrée des tablettes (le collège Berlioz, un collège à Rixheim et le collège Saint-Exupéry à Mulhouse). Enfin, un ajustement résulte de la vente de la gendarmerie de Cernay pour un montant de 50 000 €

Vous avez également des économies : remboursement de prêts aux particuliers, vente de matériels routiers, etc., assainissement non réalisé (300 000 €). Cela nous donne la possibilité d'avoir un solde d'investissement plus intéressant de 124 000 € et un montant à affecter de 1,3 M€ Lorsqu'on propose une décision modificative du budget, il faut l'équilibrer. Aujourd'hui, nous avons un besoin de financement de plus de 3 millions d'euros, qui sera financé par l'excédent du compte administratif et un excédent d'investissement de 1,3 M€ affecté en DM2, qui sera sûrement affecté à la baisse des emprunts prévus. Comme l'a dit le Président, [le BP] 2016 sera concerné par une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 14 M€, par une augmentation probable du social entre 7 M€ et 10 M€ Les services et les élus travaillent sur des pistes d'économies pour un montant d'au moins 24 M€

### **M. le Président**

Juste un mot sur le RSA, puisque c'est le poste qui nous pose le plus de problème. En 2015, le RSA aura augmenté de 6 M€ au total (3 M€ budgétés, auxquels s'ajoutent les 3 M€ du budget supplémentaire). Pour 2016, nous estimons que nous aurons 1 000 bénéficiaires en plus (3 M€), que s'y ajoutera l'augmentation décidée par le gouvernement sur laquelle nous n'avons aucune prise et qui représentera également un montant de 3 M€ Donc, nous avons au minimum, pour le RSA, pour 2016, 6 M€ sur lesquels nous n'avons aucune prise. Cela veut dire qu'en deux ans, le RSA a augmenté de 12 M€

Pas de question ?

### **Raphael SCHELLENBERGER**

Merci M. le Président. J'aimerais d'abord saluer le travail qui a été effectué par Lara et par Fabienne, ainsi que par toute la commission des finances. Elaborer un budget aussi conséquent en trois mois représente énormément de travail afin de se l'approprier et de réaliser une décision

budgétaire modificative. J'aimerais aussi saluer le travail de chacun d'entre nous qui cherchons au quotidien des économies et, cela, jusque dans les CTSA où parfois l'on ne s'oblige qu'à faire respecter le droit qui, en matière de RSA, n'est pas toujours évident. Je retiens surtout de cette décision budgétaire modificative n°1, je pense comme la plupart, les 3 M€ d'augmentation de la dépense liée au RSA. J'aimerais m'attarder là-dessus, et uniquement là-dessus, parce que ce constat est, pour moi, à mettre au bilan de la situation économique et sociale, par rapport à laquelle le gouvernement nous enferme aujourd'hui définitivement, nous collectivités territoriales, dans une impasse. Nous le voyons – nous avons des observateurs quotidiens de la situation économique dans nos cantons –, et nous nous en rendons compte dans notre Alsace où le lien industriel et l'activité économique peuvent être structurées de façon un peu plus atypique qu'ailleurs en France, que ces PME familiales que l'on nous vend tellement au niveau national sont tous les jours méprisées davantage avec les normes et les règles qu'on leur impose. Ce montant de 3 M€ supplémentaires, c'est aussi et surtout une dépense obligatoire pour le Département complètement méprisé par le gouvernement, qui à mon sens est devenu un simple droit de tirage. En 2003, lorsque le transfert du paiement du RSA a été décidé par le gouvernement, nous en avons les moyens, et surtout, on nous expliquait que c'était une compétence. Aujourd'hui, je ne considère pas le RSA comme une compétence, mais simplement comme une dépense. Au moment où l'on discute de la loi sur les compétences des collectivités territoriales, c'est souvent un écueil que l'on oublie. On donne à notre collectivité des compétences qui en réalité ne sont rien d'autre que des dépenses obligatoires. Ce sentiment est accentué par l'absence de vraie possibilité de cohérence dans nos politiques. On sépare aujourd'hui le social et l'économique, alors que l'on sait pertinemment que si l'on veut diminuer nos dépenses sociales, on n'a pas d'autre choix que d'investir dans l'économie pour réduire la précarité sociale et développer notre activité économique. J'ai vraiment le sentiment désagréable d'être devenu la « vache à lait » de l'Etat. Pour preuve, pour les versements engagés dans le RSA par l'Etat, le Département n'a même pas d'avis consultatif ou qu'*a posteriori* : les dépenses sont engagées, on ne demande l'avis du Département qu'après. C'est juste anormal. Il est facile, dans cette situation, de s'engager auprès de Bruxelles, de réduire les dépenses publiques et de demander ensuite aux collectivités territoriales de faire plus de la moitié de l'effort. C'est d'autant plus fort qu'en Alsace, on en paye plusieurs fois le prix. On constate encore une fois une baisse des dotations de l'Etat (600 000 € dans cette DBM). Nous allons également subir la péréquation avec le jeu de transfert de compétences entre la loi NOTRe et la Grande Région. Objectivement, ce sont des moyens que l'on va reprendre au Département pour les donner à la Grande Région qui les répartira sur un territoire plus grand. Pourtant, c'est aujourd'hui qu'il faudrait avoir les moyens de soutenir le secteur économique qui, dans notre région plus qu'ailleurs, [souffre] – nous l'avons vu avec l'annonce récente des chiffres du chômage qui continue d'augmenter. Nous avons besoin d'accompagner le monde économique dans sa mutation.

Je conclurai en disant que je n'ai pas le sentiment que mon propos soit du nombrilisme, mais j'ai l'étrange sensation que l'Alsace est le bouc émissaire du gouvernement et est clairement devenue sa « vache à lait ». Ce n'est pas du nombrilisme, car j'ai confiance en notre Assemblée pour, dans sa diversité et dans la multiplicité de ses compétences, innover, créer de nouveaux modes d'intervention pour nos collectivités territoriales, être performante et créatrice d'innovativité. Merci.

## **M. le Président**

D'autres observations ? Merci pour ce propos. Philippe.

**Philippe TRIMAILLE**

Je souhaitais simplement réagir sur ce qui vient d'être dit sur un point, lorsque tu dis, cher collègue, que le RSA n'est pas une compétence, mais seulement une dépense. C'est vrai que c'est une dépense, une dépense importante, mais c'est aussi une vraie compétence. Je souhaite quand même souligner tout le travail qui est fait par les agents du Département pour assurer l'accompagnement des bénéficiaires. A ce titre, je salue la politique initiée par notre Président, qui vise à renforcer les contrôles et les moyens qui permettent l'accompagnement des bénéficiaires, avec un objectif : celui de pouvoir faire sortir par le haut, c'est-à-dire grâce à la ré-employabilité des bénéficiaires, le plus grand nombre de ceux-ci. Donc, je pense qu'il existe une vraie compétence qui est investie par nos agents du Département, et dont je souhaite souligner la qualité.

**M. le Président**

Je pense que Raphaël parlait de la compétence au sens de l'opportunité du choix politique. L'Etat nous confie la prise en charge de ces personnes en difficulté, mais nous ne fixons ni les conditions d'attribution ni le montant. D'ailleurs, on pourrait imaginer sur le territoire national des montants différents. Quelqu'un qui bénéficie du RSA à Paris vivra plus difficilement que quelqu'un qui a le RSA dans le centre de la France où le coût du logement est plus faible. Je pense que l'on pourrait davantage parler de compétence si l'on avait plus de marge de manœuvre sur les conditions et éventuellement sur le montant. Maintenant, nous essayons de gérer administrativement cette mission au mieux, avec les moyens dont nous disposons, et il est vrai que les services réalisent un bon travail – tu as raison.

D'autres questions ? A ce moment-là, nous allons passer à la lecture du rapport. Fabienne.

**Fabienne ORLANDI****DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2015**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve la maquette budgétaire DM1 2015 jointe à la présente délibération,
- approuve les inscriptions diverses inscrites dans la maquette budgétaire, tant en autorisations de programmes qu'en autorisations d'engagement ainsi qu'en crédits de paiement,
- constate l'excédent de fonctionnement cumulé 2014 d'un montant 68 299 026,24 €
- affecte définitivement une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 128 416,38 €(nature 1068),
- affecte définitivement le solde de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement à hauteur de soit 67 170 609,86 €(nature 002),
- arrête le volume budgétaire de la DM1 à 33 297 356,27 €portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 884 093 308,89 €
- arrête le volume budgétaire de la DM1 à 300 577,64 €pour la Cité de l'enfance, budget annexe au

budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 4 489 177,64 €

-autorise le virement de crédits, pour le budget annexe de la régie départementale de production d'énergie électrique (SPIC), du chapitre 21 au chapitre 23 pour un montant de 1 028 029 €

-autorise la reprise de la provision relative aux indus RSA à hauteur de 213 525,38 € correspondant aux créances admises en non valeur dès lors que celle-ci deviendra sans objet,

-procède aux régularisations des opérations budgétaires et comptables telles que détaillées dans l'annexe 1.

### **M. le Président**

Des abstentions ? Des oppositions ? Le rapport est adopté.

Nous passons à la 2<sup>ème</sup> Commission. Nicolas JANDER, on peut être très synthétique pour éviter des répétitions avec ce que va dire le rapporteur, qui lui-même peut être synthétique.

### **Nicolas JANDER**

Le premier rapport, M. le Président, est relatif à la convention interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 ; il a pour objet de proposer l'approbation de la convention interrégionale du Massif des Vosges pour cette période.

Quatre axes : améliorer l'attractivité des territoires ; accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues ; accompagner l'adaptation du changement climatique ; développer les coopérations intermassifs et la coopération territoriale entre régions de montagne.

Cette convention associe 3 Régions dans leur ancienne mouture (l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine) et 7 Départements (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort et Vosges) pour 46 M€ dont 16,27 M€ au titre de la participation alsacienne et 4,46 M€ pour le seul Département du Haut-Rhin. Cette contribution haut-rhinoise sera valorisée au travers des projets prévus dans les Contrats de Territoire de Vie ou les politiques sectorielles et aucune enveloppe spécifique complémentaire ne sera réservée dans le budget départemental, pour faire plaisir à Lara MILLION.

### **M. le Président**

Yves, pour le rapport.

### **Yves HEMEDINGER**

M. le Président, chers collègues

## **CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES VOSGES 2015-2020**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-approuve la convention Interrégionale du Massif des Vosges (CIMV) 2015-2020 jointe à la présente délibération,

-autorise le Président du Conseil départemental à la signer,

-prend acte que la contribution du Conseil départemental de l'ordre de 4,46 M€ sera valorisée au travers des projets prévus dans les Contrats de Territoire de Vie ou des politiques sectorielles,

-donne délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

### **M. le Président**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? On poursuit avec le régime dérogatoire pour Diefmatten.

### **Nicolas JANDER**

Il s'agit, M. le Président, d'une dérogation pour le versement d'une subvention. Le 5 juillet 2013, la Commission permanente avait attribué à l'EARL Saint-Marc une aide de 18 970€ pour la création de trois meublés de tourisme à Diefmatten. Il est proposé dans le présent rapport de déroger aux critères régissant les aides aux meublés de tourisme, afin de permettre le versement de la subvention en n'exigeant pas la production de l'attestation de classement des trois meublés de tourisme, attestation qui n'a pas pu être produite par le bénéficiaire, parce qu'il s'agissait de meublés un peu particuliers de type tipi et yourte.

### **M. le Président**

Il s'agit d'une nouvelle forme de logement, qui n'était pas d'actualité lorsqu'on a posé nos critères. Cette forme de logement rencontre du succès. Je propose d'adapter intelligemment nos règles pour permettre l'aide à cette nouvelle forme d'hébergement qui rencontre un beau succès. D'ailleurs, samedi après-midi, à l'occasion d'un déplacement dans le Sundgau, nous irons leur rendre visite et regarder de près ces tipis – nous n'y passerons pas la nuit. Oui, Yves, très rapidement.

### **Yves HEMEDINGER**

#### **DEROGATION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, déroge aux règles du dispositif départemental d'aide aux meublés de tourisme en n'exigeant pas, du porteur de projet, l'EARL Saint-Marc - dossier HEB04182, la production de l'attestation de classement des trois meublés de tourisme, pour le versement de la subvention afférente soit 18 970 €

### **M. le Président**

Merci. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Nous passons à la 3<sup>ème</sup> Commission.

### **Alain GRAPPE**

Merci M. le Président. Un seul rapport pour la 3<sup>ème</sup> Commission, concernant l'entretien et l'aménagement de sécurité des routes départementales dans Colmar. Certains aménagements sur les routes départementales en agglomération relèvent à la fois des obligations du Département, qui est propriétaire des voies, mais également celles de la commune en raison des pouvoirs de police que détient le maire. La répartition des charges proposées par le Département se réfère aux pratiques habituelles en la matière qui sont appliquées aux opérations de sécurité en traverses d'agglomération depuis de nombreuses années. Les règles de gestion et d'entretien sont fixées par des conventions de co-maîtrise d'ouvrage prévoyant le versement de subventions départementales. La Ville de Colmar souhaitait voir évoluer cette répartition des charges. Ces principes restent néanmoins applicables dans l'ensemble des communes haut-rhinoises. Cependant, il est proposé d'y déroger à titre exceptionnel pour deux dossiers, que je détaillerai dans le rapport. Le Vice-président rapporteur, M. MULLER, n'étant pas présent aujourd'hui, je vous propose de lire la délibération.

### **M. le Président**

Très bien. Yves veut prendre la parole.

### **Yves HEMEDINGER**

M. le Président, chers collègues, d'abord sur le fond de la délibération, je m'en réjouis et je la voterai avec grand plaisir. Elle me va bien, d'autant plus que nous avons indiqué, avec ma collègue Martine DIETRICH, que la route de Strasbourg serait le premier dossier que nous suivrions très précisément, tant il était urgent d'intervenir. Donc, je ne peux que me réjouir de la délibération qui est présentée aujourd'hui ; c'est fait, nous en sommes satisfaits. Je me réfère quand même au rapport qui a permis la prononciation de cette délibération. Je regrette la façon dont il a été rédigé parce qu'elle est fortement injuste, inexacte en droit et inutilement « violente » sur la forme. Injuste, parce que, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, c'est la Ville de Colmar qui a permis le déblocage de ce dossier, en acceptant de venir à la rencontre du Département et de financer 50 % des travaux sur la route de Strasbourg, sur une voie qui ne lui appartient pourtant pas. Contrairement à ce qui est écrit, c'est bien cette volonté de déblocage qui a animé la Ville de Colmar dès le début, pour finaliser cette délibération. Nous sommes sur des voies départementales. L'article 131-2 du Code de la voirie publique dispose très clairement – d'ailleurs, le rapport qui est présenté le mentionne tout aussi clairement –, que « les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge du Département ». Il s'agit bien d'une maîtrise d'ouvrage et d'une compétence exclusive du Département. On peut d'ailleurs ajouter – c'est clairement inscrit dans le Code général des collectivités territoriales – que lorsqu'une collectivité dispose d'une compétence exclusive, une autre collectivité ne peut pas, n'a pas le droit d'intervenir sur cette compétence exclusive – nous sommes bien dans ce cas précis. Je pourrais également m'appuyer sur un arrêt du Conseil d'Etat en date du 8 juin 1994. Bien sûr, on comprend tous les difficultés du Département. Ce n'est pas une raison, pour autant, pour inverser le sens des responsabilités. D'où les termes utilisés dans le rapport, qui me déplaisent. Il faut au contraire aller vers l'apaisement, vers la conciliation et le consensus – nous nous sommes vus ici en

début de semaine pour essayer de trouver des solutions qui, hélas, n'ont pas été trouvées, mais je ne doute pas un seul instant qu'elles puissent l'être à un moment donné. Certes, le Département ne veut pas ou ne peut pas. Ce n'est pas une raison pour charger la Ville de Colmar tel que cela a été fait dans le rapport. Au final, je me réjouis de cette délibération, et je la voterai avec grand plaisir.

### **M. le Président**

Sur ce souci d'apaisement, la Ville de Colmar a émis un mandat sur le Département au titre de recettes de 92 000 € pour le fleurissement des giratoires du Diable Rouge-Liebherr et les terre-pleins centraux de l'avenue d'Alsace. Nous n'allons pas faire de jurisme. Juridiquement, je ne sais pas si ces dépenses de fleurissement appartiennent au Département. De toute façon, le juge a été saisi de cette affaire. Mais je trouve quand même dommage que l'on fasse travailler des services juridiques sur une affaire qui, franchement... On peut avoir un débat sur la prise en charge du fleurissement en traverses d'agglomérations sur toute la route du vin ; on a 377 communes, on l'a chiffré à 14 M€ pourquoi pas. Mais on ne peut pas nous envoyer une facture de 92 000 € et dire : « Vous n'avez qu'à la payer ». De toute façon, les juges diront ce qui est vrai ou pas.

Je respecte les engagements de mon prédécesseur. Je ne suis pas sûr que je les aurais pris moi-même – je le dis sincèrement. Je respecte les engagements que mon prédécesseur a pris. Nous allons les exécuter, naturellement, mais cela ne peut pas servir de principe. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais à l'intersection de la route de Strasbourg et de la rue des Belges, il s'agit d'un aménagement de sécurité, probablement avec un feu rouge, en tout cas d'après les conseils des techniciens. Si, demain, le Département est obligé de participer à l'aménagement de tous les feux rouges et aux aménagements de sécurité à l'intérieur des agglomérations, notre budget explosera. On ne peut pas mettre le doigt là-dedans, même si le maire de Colmar, je le sais bien, aime bien batailler. D'abord, même en période de vaches grasses, ce mode de fonctionnement n'a pas été le nôtre. Je pense que, par souci d'apaisement, il serait judicieux que le maire de Colmar retire son mandat de 92 000 € parce que, très sincèrement, je ne pense pas que le juge condamne à payer des fleurs en agglomération, en toute logique. Il est possible d'appliquer les règles de domanialité, mais il existe un principe en droit : une collectivité ne peut pas donner d'instructions à une autre collectivité ; il n'y a pas de hiérarchie entre les collectivités. Moi, je suis également dans l'apaisement. Je vois, par exemple, ce qui se passe avec Mulhouse, qui est dans une situation comparable. Nous avons trouvé une convention – Alain, peut-être peux-tu l'évoquer ? Nous avons trouvé une possibilité de convention avec la Ville pour éviter ces éternels débats qui occupent beaucoup de temps, de secrétariat notamment. Alain.

### **Alain COUCHOT**

Merci M. le Président. Comme vous le signalez, la répartition des charges en matière d'opérations de sécurité et de traverses d'agglomérations est admise par toutes les communes du Haut-Rhin, comme dans la plupart des autres communes de l'Hexagone. Pourquoi la Ville de Colmar ne peut-elle pas s'aligner sur les autres agglomérations qui ont actuellement autant, voire plus, de difficultés qu'elle ? En tant qu' élu mulhousien, si nous devons donner une suite favorable aux demandes de la Ville de Colmar, nous ne pourrions, avec mes collègues, que revendiquer un traitement identique pour la Ville de Mulhouse. Un accord a été trouvé depuis plusieurs années entre la Ville et le Département par le biais d'une convention. Pourquoi ces mêmes dispositions ne doivent-elles pas s'appliquer à la Ville de Colmar ?

**M. le Président**

Nous arrivons dans une période où il faut arrêter la bagarre entre collectivités. Nous avons de l'énergie à dépenser pour autre chose. Je prends l'exemple du giratoire d'Andolsheim. Il est situé en dehors de l'agglomération. Nous avons passé une convention avec la commune. Il est situé à l'entrée du village, mais en dehors de l'agglomération. Dans ce cas-là, le Département aménage simplement un espace vert et fait passer un coup de broyeur deux fois par an. La commune a décidé d'embellir : elle a planté elle-même sur ces giratoires. Il en est de même à Ensisheim et dans beaucoup d'endroits. Donc, nous ne pouvons pas nous laisser entraîner dans des dépenses qui, à la fin, seront considérables. Yves.

**Yves HEMEDINGER**

Pourquoi la Ville de Colmar n'a-t-elle jamais accepté de convention ? Tout simplement parce qu'on ne nous en a jamais proposé jusqu'à aujourd'hui. Nous sommes venus voir le Président, le maire de Colmar et moi-même, en début de semaine pour proposer un certain nombre d'arrangements, pour montrer la bonne volonté de la Ville de Colmar qui est prête, comme d'ailleurs dans ce dossier-là, à intervenir sur des voies qui ne lui appartiennent pas – je le répète.

M. le Président, vous parlez du maire de Colmar. Dites-lui directement. Je ne suis pas le maire de Colmar, pour l'instant [*rires dans la salle*]. Le moment venu, j'écouterai bien volontiers ce que vous avez à me dire, mais pour l'instant, quand vous parlez du maire de Colmar, parlez-lui directement plutôt que de passer par moi. Merci.

**M. le Président**

Vous êtes son premier adjoint, je pense que vous vous voyez régulièrement. Simplement, j'ai envoyé la convention le soir même – je ne sais pas si vous l'avez reçue. Je vous ai fait une proposition de convention. On a repris la convention de Mulhouse, on ne peut pas faire des régimes d'exception. J'espère qu'après étude, nous allons tomber d'accord pour signer cette convention. Brigitte.

**Brigitte KLINKERT**

Un petit mot, M. le Président. Je voudrais saluer le fait que, grâce à vous, M. le Président, le Département clarifie enfin la situation sur la répartition des charges en matière de sécurité routière, en matière routière à Colmar. Vous faites par là même avancer deux problèmes récurrents et anciens à Colmar, dont la population pâtissait depuis des années et pour lesquels j'étais intervenue à plusieurs reprises tant au sein de cette Assemblée qu'au sein du Conseil municipal, à savoir l'entretien des platanes de la partie Nord de la rue du Ladhof – les automobilistes et surtout les cyclistes n'osaient même plus emprunter cette voie du fait de l'état des arbres et du fait que des centaines de corbeaux y nichaient –, et le problème de la sécurisation du passage piéton à l'angle de la route de Strasbourg et de la rue des Belges, avec la mise en place de feux tricolores. En effet, il y a eu de nombreux accidents, parfois graves, à cet endroit. Les piétons, en particulier les personnes âgées, n'osaient même plus traverser cette voie, alors qu'il fallait qu'elles la traversent pour prendre le bus ; de même pour les automobilistes. Les 1 200 militaires du régiment du 15-2 avaient pour ordre de ne plus traverser cette route avec leurs voitures, c'est vous dire la dangerosité. Je voudrais simplement, pour conclure, dire que nous sommes tous élus pour essayer de régler les problèmes

dans nos territoires, nous sommes au service de la population. Il ne s'agit pas de nous renvoyer la balle. Il est important de régler les problèmes. Merci à vous M. le Président et merci chers collègues, si vous acceptez de voter cette délibération, de nous permettre de régler ces problèmes à Colmar et de savoir enfin qui fait quoi en matière d'entretien et d'aménagements de sécurité sur les routes départementales.

### **M. le Président**

Les fameux corbeaux de la rue du Ladhof ! Je passe dessous quatre fois par jour, et en scooter de temps en temps.

Yves voulait reprendre la parole.

### **Yves HEMEDINGER**

Effectivement, il faut cesser de se renvoyer la balle. Dire que c'est le Président actuel qui a réussi à régler le problème... Encore une fois, il s'agit de voies départementales. Nous verrons ce que dit le droit, le cas échéant. Les choses ne sont pas réglées aujourd'hui. Ce qui est réglé, c'est la route de Strasbourg, parce que la Ville a accepté de participer financièrement sur une voie qui ne lui appartient pas. Quant aux corbeaux, vous ne le savez sans doute pas, Mme KLINKERT, mais le problème a été réglé lors d'une rencontre sur place entre le Président STRAUMANN et moi-même. Nous nous étions déplacés expressément pour ce problème de corbeaux : il a été réglé par la Ville le lendemain.

### **M. le Président**

Ils nous ont vus, ils sont tous partis. Nous servons d'épouvantail. Alain, pour la lecture du rapport.

### **Alain GRAPPE**

## **ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DE SECURITÉ DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DANS COLMAR**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-décide de maintenir les politiques actuelles avec les communes du Haut-Rhin pour l'entretien et les travaux de sécurité des routes départementales en agglomération.

-par dérogation aux dispositions précitées :

- Approuve l'attribution d'une subvention plafonnée à 12 943,87 € au profit de la Ville de COLMAR afin de financer 50 % du coût des travaux réalisés en 2015 pour l'entretien des platanes de la partie nord de la rue du Ladhof à COLMAR, et autorise son versement,
- Précise que cette dépense sera imputée sur le programme A738, chapitre 65, fonction 621, nature 65734 du budget départemental,

- Approuve le principe d'une prise en charge financière de 50 % par le Département, sous la forme d'une subvention dont le montant exact sera fixé par une décision ultérieure de la Commission Permanente, des travaux de sécurisation du passage piéton situé à l'angle des rue de Strasbourg/rue des Belges à COLMAR par la mise en place de feux tricolores,
- Précise que le montant exact de cette subvention, qui sera imputée sur le Contrat de Territoire de Vie « Colmar, Fecht et Ried » fera l'objet d'une délibération ultérieure en Commission Permanente.

**M. le Président**

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Alain COUCHOT, pour la 4<sup>ème</sup> Commission.

**Alain COUCHOT**

Merci M. le Président. La première délibération concerne une proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2014 de la Cité de l'Enfance. Il s'agit d'opérations classiques de clôture de l'exercice comptable.

**M. le Président**

Karine, très rapidement.

**Karine PAGLIARULO**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 DE LA CITE DE L'ENFANCE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-approuve le résultat de fonctionnement d'un montant de 300 140.64 €

-affecte 200 000 € à la réserve de compensation des charges d'amortissement sur la nature 10687 et 100 140.64 € en report à nouveau sur la nature 110.

-approuve le résultat d'investissement d'un montant de 472 368.64 € qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2015 sur la nature 001.

**M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Alain, pour l'actualisation du règlement départemental d'aide sociale.

**Alain COUCHOT**

Merci. Il s'agit de la mise à jour du règlement départemental d'aide sociale pour tenir compte de l'évolution de certaines procédures ou de modifications législatives.

**M. le Président**

Voilà. Karine va être encore plus synthétique.

**Karine PAGLIARULO****ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS)**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte les modifications du Règlement Départemental d'Aide Sociale selon les fiches jointes en annexes.

**M. le Président**

Parfait. Des oppositions ? Des abstentions ? On poursuit avec le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes sur l'APAMAD.

**Alain COUCHOT**

Il s'agit en effet de communiquer à l'Assemblée le rapport de la Chambre régionale des comptes concernant l'association APAMAD. La Chambre régionale des comptes a formulé un certain nombre de recommandations, notamment en matière de transparence financière et de clarification de ses comptes.

**M. le Président**

Vous avez le rapport sous vos yeux, vous avez peut-être lu la presse. Le directeur de l'APAMAD, que je ne connais d'ailleurs pas, a contesté une décision que nous avons prise en assemblée concernant des travaux de voirie. Je lui ai répondu par voie de presse. J'ai vu entre-temps le président. Les choses semblent se calmer. Si la collectivité doit faire des efforts, les associations qui travaillent avec nous doivent également faire des efforts de gestion, en particulier l'APAMAD qui est un partenaire privilégié et essentiel de notre collectivité. Ils doivent aujourd'hui envisager de faire leur travail avec un peu plus de sobriété d'un point de vue économique. Rémy.

**Rémy WITH**

Vous avez *grosso modo* résumé la situation. Je crois que l'effort départemental et l'effort des associations doivent être conjugués. Il faut absolument que ces grandes associations, qui font un travail remarquable sur le terrain – là n'est pas la question – puissent apporter des facilités relationnelles avec la collectivité-support qu'est le Département. La Chambre régionale des comptes le dit clairement, il faut que l'on soit vigilant sur l'argent que l'on affecte au fonctionnement de ces associations, qu'il soit utilisé à bon escient pour les sujets pour lesquels il a

été voté ; il faut que l'on puisse suivre auprès de ces associations l'affectation de ces subventions, en vue d'une meilleure gestion, d'une meilleure lisibilité et surtout d'un meilleur retour de l'utilisation. Vous aviez également souhaité qu'un de nos collègues, Mme GROFF en l'occurrence, puisse se rapprocher de cette association pour essayer d'arrondir les angles, de faciliter les relations et d'être encore plus efficaces dans nos rapports mutuels qui finalement poursuivent le même objet, c'est-à-dire l'usager.

**M. le Président**

En limitant au maximum la hausse des tarifs de l'aide à domicile. Bernadette.

**Bernadette GROFF**

Merci M. le Président. Comme le disait mon collègue, M. Rémy WITH, il y a un nouveau président à l'APAMAD, que j'ai souhaité rencontrer dans un premier temps entre quatre yeux pour lui dire ce que nous souhaitions et ce qui n'allait pas. Je pense que nous sommes sur la bonne voie parce qu'il semble tout à fait enclin à comprendre nos difficultés et à faire les efforts nécessaires. J'ai pu lui expliquer très clairement que la collectivité n'est plus « un robinet ouvert » et qu'il faut faire des économies partout. Merci M. le Président.

**M. le Président**

Merci Bernadette. S'il n'y a plus d'autres observations... Karine.

**Karine PAGLIARULO**

**COMMUNICATION RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A L'EXAMEN DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE MAINTIEN A DOMICILE (APAMAD) SUR LA PERIODE 2009-2013**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, portant sur l'examen de la gestion de l'association pour l'accompagnement et le maintien à domicile (APAMAD) sur la période 2009-2013, ainsi qu'aux réponses apportées par l'association et le conseil départemental. Ces documents sont joints à la présente communication. la gestion de l'Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD).

**M. le Président**

Donc, il n'y a pas de vote, nous prenons simplement acte. Merci Karine.

Nous poursuivons avec la 5<sup>ème</sup> Commission. Rémy.

**Rémy WITH**

Merci M. le Président. Deux rapports (sur les quatre) appellent peut-être quelques explications. Bernadette GROFF sera le rapporteur. Tout d'abord, il s'agit des Contrats de ville nouvelle génération, que nous allons signer avec quatre villes, quatre entités qui ont souscrit à cette démarche. Cette démarche initiée avec l'Etat concerne des contrats qui sont bien ciblés, tant dans le domaine du zonage qui est prévu et qui a été initialement discuté et mis au point, que sur le plan des objectifs et des domaines d'intérêt liés à ce contrat, comme le logement ou d'autres domaines. Les quatre entités territoriales concernées sont l'Agglomération de Mulhouse, l'Agglomération de Colmar, la Ville de Saint-Louis et la Ville de Cernay. Le deuxième rapport concerne les PIL.

### **M. le Président**

Nous allons examiner le premier, si tu es d'accord. Bernadette est le rapporteur.

### **Bernadette GROFF**

#### **APPROBATION DES CONTRATS DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION (2015-2020) DE L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE, DE L'AGGLOMÉRATION DE COLMAR, DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS ET DE LA VILLE DE CERNAY**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve les 4 contrats de ville et les documents annexés à la présente délibération, sous réserve de modifications mineures n'influant pas sur le principe et les engagements du Conseil départemental,
- autorise le Président du Conseil départemental à les signer.

### **M. le Président**

Une véritable imprimante laser ! Bravo, nous sommes tous impressionnés ! Des oppositions ? Des abstentions ? On poursuit avec les PIL.

### **Rémy WITH**

Les PIL correspondent à une politique du Département en place depuis deux ans. Ces deux ans nous ont permis de faire le point et l'état des lieux par rapport au degré de consommation et au degré de réalisation des moyens mis à disposition de ce programme. Je rappelle que les PIL sont des « Projets d'intérêt locaux ». En clair, c'est la politique qui a remplacé le guide des aides et qui prévoit, à côté des Contrats de territoire de ville, qui sont plus ciblés sur des projets structurants, des « petits projets », des projets d'intérêt locaux que portent les communes pour réaliser leurs investissements. Nous avons travaillé dans l'optique du contexte législatif à venir, à savoir la loi NOTRe qui va très prochainement être publiée, et essayé d'anticiper, puisque la loi NOTRe vise à ce que les subventions affectées aux communes relèvent d'une démarche de « solidarité territoriale » – c'est l'appellation qui, semble-t-il, ressort de la rédaction du texte réglementaire –, avec une notion de ruralité. Le bilan des premières années montre que le taux de consommation n'est pas aussi important qu'[attendu]. Donc il va falloir que l'on resserre un peu le dispositif, que

l'on soit plus rigoureux et que l'on explique davantage qu'il s'agit d'un programme annuel et la nécessité de faire des économies pour la collectivité. Les bénéficiaires éligibles seront les petites communes ou les communes dont le potentiel financier... Le critère que l'on retiendra est le potentiel financier et non le potentiel fiscal. Le potentiel financier est le critère que l'Etat applique dans un certain nombre de domaines, en ce qui concerne notamment le calcul des dotations, mais aussi les subventions du Fonds de solidarité urbaine et rurale pour l'assainissement et l'eau, au travers des agences de l'eau. Nous avons prévu de nous référer à ce critère-là et d'en faire une application identique à celle de l'Etat. Bien sûr, les communes de plus de 10 000 habitants ne seront pas éligibles ; les communes de moins de 10 000 habitants, oui, à condition que, sur le potentiel financier, elles ne soient pas au-dessus de 991 € par habitant et par an. Concernant les porteurs de projet, il s'agit d'être un peu plus restrictif et d'être un peu plus sobre en termes de gestion, mais aussi plus rigoureux. Il est question d'un projet par an pour les communes de moins de 2 000 habitants et de deux projets maximum pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants. S'il y a des projets qui ne sont pas encore entamés ou qui sont toujours en cours, aucune nouvelle inscription ne sera enregistrée sur le programme à venir avant d'avoir réalisé les programmes précédents. Les taux s'échelonnent entre 10 % et 30 % en fonction de quatre tranches. Ces détails ne ressortent pas du rapport aujourd'hui, mais seront repris et précisés lors de la Commission permanente du 3 juillet – le rapport de ce jour donne aussi délégation à la Commission permanente pour affiner ces critères-là et ces aspects un peu plus techniques. Je m'excuse, j'ai peut-être été un peu long, mais le sujet a été long dans les débats. Cela concerne tous les territoires de vie, tous les cantons. C'est une politique que nous avons appliquée depuis la nuit des temps ici dans ce Département. C'est quelque chose qui est attendu, qui est regardé avec une acuité toute particulière, parce que chaque commune attend de savoir à quelle sauce elle va être mangée.

### **M. le Président**

Je vais actuellement à la rencontre des maires, lorsqu'ils m'invitent à leur assemblée générale cantonale. J'ai un discours de vérité à cet égard : il faut d'abord que l'on puisse assumer nos compétences de base, celles qui nous ont été attribuées juridiquement, avant de donner la priorité à l'aide aux tiers. Nous voyons bien ce qui se passe par ailleurs dans d'autres départements voisins : peu à peu, l'aide aux tiers va disparaître. Je sais que, chez certains voisins, à partir de 2016, l'aide aux communes n'existera plus. Certains Départements qui ont pris des engagements à travers des contrats de territoires de vie sont obligés de retourner voir les maires et les présidents d'intercommunalités pour leur dire qu'ils ne pourront payer que 50 % ou 40 %, voire rien (engagements hors bilan). Donc, l'année 2016 sera une année de transition. Si la situation économique ne s'améliore pas, il va nous être très difficile de poursuivre cette politique d'aide aux communes. Tout à l'heure, nous avons vu un graphique : lorsque nous avions des excédents de 100 M€ il n'y avait pas lieu de discuter, mais avec un excédent quasi-nul, il faut bien trouver des sources d'économies. Pierre VOGT voulait prendre la parole.

### **Pierre VOGT**

Concernant ce rapport, deux avis. J'ai mon propre avis, et ma collègue, Marie-France VALLAT, qui est très loin de Colmar, puisqu'elle est en Asie, m'a chargé de vous donner sa position concernant ce rapport. Je serai très bref, je ne reviendrai pas sur le débat de ce matin. Simplement, elle est tout à fait consciente de la nécessité de faire des économies et de réduire les dépenses, mais elle ne partage pas le mode de calcul qui écarte *de visu* toutes les communes moyennes de ces

subventions PIL.

**M. le Président**

J'en ai parlé à Antoine HOMÉ, on a vérifié : de toute façon, sa commune dépasse le seuil de 991 € donc le seuil de 10 000 habitants ne joue pas. Je pense que pour toutes les grandes agglomérations, si l'on supprimait ce seuil de 10 000 habitants, de toute façon, elles ne seraient pas éligibles, parce qu'elles dépasseraient le seuil de 991 €

**Pierre VOGT**

En tout cas, elle s'oppose à ce rapport.

**M. le Président**

Yves.

**Yves HEMEDINGER**

M. le Président, chers collègues, tout d'abord, j'aimerais dire que je suis conscient des difficultés financières des Départements et de notre Département. Il y a bien un effet ciseau entre le désengagement de l'Etat et les besoins croissants en termes de financement du RSA. J'appartiens à une collectivité (Colmar) qui subit les mêmes contraintes. La situation est identique pour l'ensemble des communes françaises qui font face à de très fortes réductions des dotations de l'Etat, à une forte augmentation des dépenses obligatoires imposées par des transferts de compétences non compensés et par des dépenses supplémentaires – cela se chiffre, pour une commune comme Colmar, à plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année –, et à un désengagement d'un certain nombre de nos partenaires – aujourd'hui, le Département. Pour le bloc communal, c'est la triple peine. Malgré tout, il faut que les communes puissent continuer à avancer, les élus sont là pour les y aider. Tout cela pour vous dire que je suis très conscient des enjeux.

J'aimerais néanmoins tirer la sonnette d'alarme, et c'est le but de mon intervention. D'abord, il est très difficile aujourd'hui de prendre une décision sans savoir quelle sera l'évolution des contrats de territoire de vie – nous en avons parlé rapidement ce matin en commission. Nous ne savons pas aujourd'hui s'ils seront maintenus, s'ils seront réduits, comment ils vont évoluer. On peut imaginer et espérer que les communes qui ne bénéficieront plus de projets d'intérêt locaux puissent être compensées dans les contrats de territoire de vie. Mais ce débat n'ayant pas encore eu lieu, nous ne savons pas ce qu'il en sera. Les choses sont certainement prématurées. Concernant la loi NOTRe, on ne fait aujourd'hui que l'anticiper, puisqu'elle n'est pas encore votée.

Les projets d'intérêt locaux avaient été mis en place pour soutenir les communes qui investissent, afin d'éviter l'hémorragie dans nos entreprises du bâtiment et de travaux publics. J'ai bien relu les propos tenus à l'époque par les uns et les autres : ils sont aujourd'hui d'une pertinence totale. Vous étiez convaincus de la pertinence et même de l'urgence de la mise en place de ces dispositifs dans une période – c'était il y a deux ans – où l'on connaissait déjà la situation financière très difficile des Départements et où l'on savait, compte tenu de la politique menée par le gouvernement actuel et de l'augmentation du chômage, que les dépenses de RSA allaient fortement augmenter. Ce

dispositif a néanmoins été mis en route parce qu'il fallait soutenir la croissance sur notre territoire. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous sommes sortis de cette situation pour nous permettre de prendre le risque de remettre en cause le dispositif. Vous avez compris que poser la question, c'est y répondre. Le Département a, pour mission principale, le social. Il existe de nombreuses aides indispensables, mais très chères et très lourdes au budget. Or, Raphaël l'a dit tout à l'heure, la meilleure politique sociale est celle qui favorise la création d'emplois. Il faut à tout prix dégager des marges de manœuvre pour préserver l'investissement – je l'ai dit d'ailleurs dans mon intervention lors de l'installation de notre Assemblée. Ce qui nous est proposé aujourd'hui risque de nous coûter plus cher que l'économie théorique qui sera faite. Les économies réalisées sur le dos de l'investissement seront les dépenses sociales de demain, car, hélas, les entreprises du bâtiment et des travaux publics qui sont dans notre secteur, souffrent et risquent de souffrir encore plus d'une réduction de l'investissement des collectivités, qui n'auront plus les soutiens qui leur permettaient de mener des projets d'intérêt local. Pour Colmar, ces projets représentaient 237 000 € en 2015, 425 000 € en 2014 (plus d'un point de fiscalité pour 2015). Soit on ne réalise pas les travaux... Aujourd'hui, il y a plein de travaux dans Colmar, plus de 150 personnes travaillent grâce à ces chantiers. Soit on ne réalise pas les chantiers, soit on augmente la fiscalité. Nous sommes confrontés, comme le Département, à ce genre de questions. Je disais tout à l'heure qu'il fallait dégager des marges de manœuvre. Pour cela, je suggère la création d'un groupe d'élus auquel je suis évidemment prêt à prendre part, pourquoi pas avec l'aide d'un cabinet extérieur, pour voir où sont les économies à faire pour réduire le fonctionnement et pour préserver l'investissement. Le Département est, par exemple, propriétaire de terrains. Je pense à celui en face de la gare de Colmar, en friche depuis de nombreuses années : situé à un endroit stratégique, il vaut beaucoup d'argent et permettrait certainement au Département de réaliser une opération qui ferait rentrer de l'argent dans les caisses. De tels terrains existent très certainement dans d'autres communes.

Ce rapport m'inquiète et ne résout rien. Encore une fois, notre mission d'élus... Nous avons été élus pour cela. Si l'on ne peut rien une fois élu, je crois que l'on ne respecte pas le mandat qui nous a été confié par les électeurs. Il convient de faire mieux avec moins : c'est cela qui doit nous mobiliser. Il y a une volonté actuelle du gouvernement d'assécher les collectivités en les étouffant financièrement. Ne tombons pas dans le piège de ce centralisme, parce que ce serait la mort de nos collectivités ; je ne crois pas que c'est ce que nous souhaitons ici dans cet hémicycle.

### **M. le Président**

Pour le terrain du Département à l'espace Renault, nous avons eu, par exemple, une proposition de 4 M€ Nous n'avons pas aujourd'hui de propositions financièrement très intéressantes. Si la Ville nous fait une bonne proposition, nous sommes prêts à vendre. Mais tout cela représente objectivement un montant relativement faible. Aujourd'hui, il faut faire des économies sur le fonctionnement – notre difficulté est celle-ci. La grande nouveauté, par rapport à la situation d'il y a deux ans, c'est que nous n'avons plus des parts nettes, c'est-à-dire que notre compte en banque est dans le rouge. Les communes sont impactées comme le Conseil départemental en ce qui concerne la baisse des dotations de l'Etat : tout le monde passe à la caisse proportionnellement de la même façon. L'an prochain, elles vont diminuer de 14 M€ En même temps, les dépenses obligatoires qui sont les nôtres et que les communes n'ont pas vont augmenter dans les mêmes proportions (+ 20 M€ dans le social). Si je n'avais pas à assumer ces 20 M€ supplémentaires dans le social, on ne parlerait pas aujourd'hui de cette question des PIL. Si tu as des propositions d'économies, on est preneur. Je ne sais pas si l'on a besoin d'un cabinet extérieur. Je pense que c'est le travail de Lara. Une commission *ad hoc* est en place. Tu peux participer à la commission, elle est ouverte à tout le monde. Nous sommes preneurs de propositions d'économies, mais jusqu'à présent, je n'ai pas vu

un ou une bondir dans mon bureau, sauf Lara, en me disant : « Tiens, j'ai une idée d'économies ! ». Généralement, quand on vient me voir, c'est pour me demander des sous pour ceci ou pour cela – c'est humain, c'est normal.

Bernadette a demandé la parole. En ce qui concerne les villes, les CTV se poursuivent. Je souhaite que nous puissions respecter notre signature. Mais d'autres Départements ont déjà pris le parti de ne pas aller au bout de leurs engagements. Lorsque nous regardons les chiffres de près, qui est-ce qui bénéficie le plus des subventions du Conseil départemental ? Il s'agit des villes. Par habitant, il s'agit incontestablement des villes. Pourquoi ? Parce que, dans les zones rurales... On dit : on les subventionne à hauteur de 15 %, 20 %, mais ils n'ont pas les 80 % restants pour réaliser un investissement. Donc, on est un petit peu dans la théorie. Bernadette.

### **Bernadette GROFF**

Merci M. le Président. Vous avez dit en partie ce que je voulais dire. D'abord, je voudrais rappeler le travail qui a été fait avec mon collègue, M. Rémy WITH, un gros travail sur les PIL qui n'est pas forcément facile. Je voudrais demander à mes collègues d'avoir une vue un peu plus large, de comprendre qu'il fallait mettre des critères en place. Je leur demande également d'être responsables, sinon, d'ici deux ans, si nous ne faisons pas d'économies, le bâtiment n'aura plus de travail, et je ne pense pas que cela arrange beaucoup de personnes. Notre Président nous a bien expliqué que le Bas-Rhin a été beaucoup plus drastique que nous. Je voudrais rappeler également, Lara me dira si je me trompe, que le Conseil départemental emprunte pour pouvoir aider les communes – je pense qu'il ne faut pas l'oublier. Que chacun soit responsable et se considère comme conseiller départemental, et pas uniquement [comme élu] au niveau de son canton ou de sa commune, bien que nous défendions tous nos territoires. Je dirais presque que la survie du Département en dépend. Je vous remercie M. le Président.

### **M. le Président**

Merci, Bernadette, pour ta vision départementale. Lorsque l'excédent de fonctionnement est inexistant, lorsque je n'envoie plus rien du budget de fonctionnement vers l'investissement, évidemment, j'emprunte. Et à un moment donné, il faut rembourser les crédits – je ne voudrais pas que l'on prenne une pente grecque à cet égard. Daniel.

### **Daniel ADRIAN**

Merci M. le Président. Chers collègues, juste une petite pierre de plus à cet édifice. Premièrement, je me rallie à l'idée qu'Yves a émise : quand le Conseil départemental ne permet plus à certaines communes de faire de l'investissement, l'emploi en pâtit – nous le savons bien. Il en est même pour les routes : ne pas faire de l'entretien signifie qu'il y aura, demain, plus d'investissements. Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Lara : en présentant les rapports de la 1<sup>ère</sup> Commission, elle nous a parlé de courage et de détermination. M. le Président, j'entends bien que nous ayons beaucoup d'obligations non compensées. Mais il est regrettable qu'au niveau de ces obligations, nous ayons des critères qui datent d'années beaucoup plus fastes. Alors, M. le Président, avec détermination et courage, ne peut-on pas mener une action plus forte ? Vous êtes parlementaire ; d'autres, ici, ne le sont pas. Quelque chose doit se passer car nous ne pouvons pas continuer de fonctionner ainsi. D'un autre côté, j'entends bien que certaines petites communes ne font peut-être pas le travail, etc. Mais, je l'ai déjà dit, et je regrette de prendre l'exemple de la commune dont je suis le maire, j'étais

à 39 %, c'est le maximum. Il n'est pas bien marrant de bénéficier du maximum de l'aide. Je préférerais être dans une commune qui touche 10 % d'aide, voire aucune. En enlevant les PIL à ces communes... Je sens aujourd'hui ce qui va arriver dans un an : en enlevant l'aide, on enlève souvent la possibilité d'investir. Bien sûr, il y a de nouvelles communes, il y a d'autres structures. Mais, je l'ai dit à table tout à l'heure avec beaucoup d'humour : deux pauvres qui se marient ne deviennent pas riches pour autant. Donc restons réalistes. Il est important de prêter attention à tout cela, parce que derrière cette aide, il y a de l'investissement, et derrière l'investissement, il y a de l'emploi. Et surtout [faisons preuve] du courage que demandait Lara tout à l'heure, pour réagir. Nous sommes Alsaciens, nous sommes légitimes, nous sommes des légitimistes. Il faut à un moment avoir le courage de dire : « Stop, nous n'en pouvons plus ».

### **M. le Président**

Pierre BIHL.

### **Pierre BIHL**

Je crois que l'essentiel a été dit sur le sujet. Je voulais juste ajouter que j'adhère à cette modification sous la contrainte budgétaire, qui a largement été développée cet après-midi. Je tenais quand même à signaler que j'ai eu l'occasion de rencontrer récemment des chefs d'entreprise qui ont, entre autres, participé à la construction de notre nouvelle maison de retraite. Bien sûr, ils ont abordé le sujet, en me faisant part d'une grande inquiétude par rapport à leurs carnets de commandes, qui sont quasiment vides. Les perspectives sont mauvaises. Le secteur du bâtiment a réussi quasiment à maintenir les effectifs jusqu'à présent. Mais d'après les chefs d'entreprises, ils risquent de devoir licencier dans le secteur d'activité dès cet automne. Ils m'ont chargé de vous faire part de cette grande inquiétude qui les anime aujourd'hui.

### **M. le Président**

Martine DIETRICH.

### **Martine DIETRICH**

J'ai une question, je vais être très brève. En fin de compte, vous vous alignez sur les critères qui ont été décidés. Or, un critère a quand même été changé, à savoir le critère démographique. [Le seuil était fixé] à 5 000 habitants. Toutes les communes au-dessus de 5 000 habitants et au-dessus du potentiel financier n'étaient pas éligibles. Or, vous avez fait une exception pour une dizaine de communes qui se situent entre 5 000 et 10 000 habitants. Où est l'économie à ce moment-là ? Si ces communes ont droit à un PIL, elles vont investir. Donc, s'il y a une solidarité, elle doit être la même pour tous.

### **Rémy WITH**

Effectivement, nous avons pensé aller jusqu'à 10 000 habitants, parce que cela permettait d'aller dans le sens de certains souhaits. Cela représente une dizaine ou une douzaine de communes – sur la carte que nous vous avons projetée, il s'agissait des communes en hachuré. Si on se porte mieux (parce qu'on est juste exclu par le potentiel financier), et que l'on souhaite que la commune voisine

de 6 000 habitants n'y soit pas et le ramener à 5 000 habitants, cela ne me dérange pas de descendre le seuil à 5 000 habitants. Ce n'est pas pour autant que l'on se rend éligible au niveau de son secteur ou au niveau d'une commune X ou Y. Nous avons voulu être le plus constructif possible. Il y a un paramètre que nous ne pourrons pas éviter : il s'agit du potentiel financier et de la barre du potentiel financier que l'Etat lui-même a imposé pour distinguer la « commune pauvre » et la commune qui est moins pauvre. Pour le reste, ils ont été moins directifs, puisqu'ils ont parlé de zones agglomérées et d'un nombre d'habitants moins important. Si on l'applique au pied de la lettre, d'autres communes vont être éliminées. A ce moment-là, on peut l'appliquer, je ne trouve pas cela gênant. Mais cela risque d'être plus drastique. Ce n'est pas pour autant que celles qui sont exclues vont être éligibles.

### **M. le Président**

Je suis à 100 % pour la relance du bâtiment et des travaux publics. Nous investissons, en 2015, 105 M€ et en 2016, nous programmons 85 M€. Je trouve qu'en termes de réseaux départementaux, on commence à avoir une voirie, on a fait beaucoup de rafistolages ; on commence à avoir un certain retard. C'est aussi une question de priorité. Il faut que nous ayons des investissements en rapport avec les besoins de nos populations et sur nos compétences. En termes de voirie, il y a beaucoup à faire. Nous supprimons parfois des programmes indispensables pour des raisons économiques, qui seraient sources de revenus pour les entreprises. Nous avons des programmes de collèges qui pourraient aussi relancer le bâtiment – Pierre, tu en sais quelque chose. Là aussi, il y a des choix à faire. Est-ce que l'on donne aux tiers ou est-ce que l'on fait l'investissement nous-mêmes (remettre des collèges à niveau, par exemple) ? Lara.

### **Lara MILLION**

Deux choses. Tu as limité à un certain montant sur les PIL, c'est cela ?

### **Rémy WITH**

Oui, c'est le débat de la prochaine Commission permanente : au point de vue financier, il s'agit d'un seuil minimum de 5 € par habitant, en dessous duquel on ne prend pas en compte, et de 500 € minimum de subventions, pour ne pas avoir affaire à de petites bricoles. Il n'existe pas de solution parfaite. Si la perfection existait, on l'aurait déjà inventée depuis longtemps à tous les niveaux.

*Intervention hors micro d'un élu : inaudible*

### **M. le Président**

3 M€

### **Rémy WITH**

Nous devons d'ailleurs statuer sur des engagements pris précédemment pour des communes qui ne sont plus éligibles mais à qui nous avons plus ou moins donné un feu vert ou du moins inscrit les crédits d'engagement. Donc, il va falloir que l'on se repositionne aussi là-dessus. Cela représente globalement une quinzaine de communes et *grosso modo* 750 000 € d'aides. Il va falloir que l'on

essaye de trouver des solutions. Nous pourrions déterminer le montant exact, une fois que nous obtiendrons le retour des appels à projets ; nous verrons si les communes ont toujours les moyens de réaliser ou pas.

**M. le Président**

Vincent HAGENBACH

**Vincent HAGENBACH**

Merci M. le Président. Bien sûr, je comprends tout à fait cette problématique des PIL dans le cadre des difficultés financières que rencontre le Département. Mais je crois qu'il y a un vrai cri d'alerte à lancer vis-à-vis de l'Etat. Entre la loi NOTRe, la loi ALUR, les désengagements dans le cadre des permis de construire, les pénalités sur la loi SRU et je pourrais continuer, il y en a marre ! Je ne sais pas comment nous allons continuer, nous en avons ras-le-bol. On m'a proposé récemment que les élus descendent dans la rue. Il va peut-être falloir que nous fassions comprendre que nous ne pouvons pas continuer ainsi, parce qu'on met véritablement en danger nos entreprises. Par contre, je crois qu'il faut souligner, et pour moi c'est très positif – on l'a entendu ce matin en commission réunie – la volonté départementale de poursuivre, dans la mesure de ses moyens, les CTV. Merci.

**M. le Président**

Il s'agit au moins de respecter les engagements qui sont pris, et nous verrons, dans une deuxième phase, ce que nous pourrions faire financièrement. Je ne prends jamais d'engagement que je ne peux pas tenir. Raphaël.

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Je me retrouve complètement dans les propos de Vincent. Je voudrais simplement dire que le choix qui nous est proposé est le moins pire. Nous sommes dans une solution contrainte. Nous voudrions tous, si cela était possible, maintenir le dispositif tel qu'il existe actuellement. Je soutiendrai bien sûr ce choix parce qu'il me semble être le moins pire et être celui qui contribue le plus à la logique d'aménagement du territoire. Car c'est vraisemblablement en accompagnant les petites collectivités, eu égard à nos taux d'intervention, que notre soutien sera le plus décisif dans l'engagement de l'action.

Juste un petit point sur la question du seuil de 5 000 ou de 10 000 habitants. Il me semble intéressant de se poser réellement la question. La réponse proposée me convient tout à fait, dans la mesure où elle relève de la logique de « comment sont nos territoires ». Que l'on fixe des critères financiers au niveau national, pourquoi pas. Les critères de la continuité urbaine et de la taille des collectivités me semblent éminemment territoriaux. On est tous conscients qu'en Alsace, où la densité de population est l'une des plus fortes, nos communes sont globalement plus grandes qu'ailleurs ; les communes rurales chez nous n'ont pas tout à fait la même typologie que dans d'autres départements. Dans d'autres départements de la France, quand on est dans une commune de 1 000 habitants, on est dans un chef-lieu de canton. Dans le Haut-Rhin, je ne sais pas quelle taille a le plus petit chef-lieu de canton – je n'en ai pas fait le tour avant la séance plénière –, mais on est plutôt au-delà des 10 000 habitants. Donc, cela me semble relativement cohérent de fixer des tailles de collectivités en adéquation avec la structure urbaine de notre département. Le seuil de

10 000 habitants me semble tout à fait juste.

**M. le Président**

On est dans la philosophie de la loi NOTRe. Nicolas.

**Nicolas JANDER**

Je pense, Raphaël, que le chef-lieu de canton ayant le moins d'habitants est certainement Altkirch, avec 5 800 habitants. Non, je me trompe ?

**Rémy WITH**

[*Intervention hors-micro*]. Masevaux, 3 400 habitants.

**Nicolas JANDER**

Cette-fois, je suis battu par Masevaux. Mais vous n'avez que 62 communes, alors que j'en ai 67. Trêve de plaisanterie, j'ai bien conscience que l'exercice est particulièrement difficile. Quand on fixe des critères, par définition, on peut trouver certains critères injustes. Il est vrai que le critère du potentiel financier a un effet pervers par rapport aux communes bourgs-centres, qui sont souvent des petites communes en habitants, mais qui ont souvent un potentiel financier supérieur à 991 € par habitant. On ne tient pas compte, dans ce critère du potentiel financier, des charges de centralité ; l'État n'en tient pas plus compte. Ce n'est pas évident pour les bourgs-centres qui sont exclus du dispositif. Je ne pense pas seulement à Altkirch, je peux citer d'autres communes du Sundgau, comme Seppois-le-Bas ou Dannemarie. Si on avait la certitude que les projets seraient à l'avenir étudiés avec bienveillance dans le cadre des contrats de territoire de vie, ce serait quelque chose de très positif, notamment en termes de communication.

**M. le Président**

C'est bien noté, tout en sachant que les bourgs-centres ont souvent une dotation de centralité de l'Etat. D'autres remarques ? Bernadette.

**Bernadette GROFF**

**CONTRATS DE TERRITOIRES DE VIE 2014-2019 EVOLUTION DE LA POLITIQUE "PROJETS D'INTERET LOCAL".**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

approuve les modifications et orientations relatives au périmètre et au fonctionnement du dispositif "Projets d'Intérêt Local", telles qu'elles figurent dans le rapport, à l'exception de la limitation du nombre de projets par porteur. Le nombre de projets déposés annuellement est ramené à :

- 1 projet si la commune compte moins de 2000 habitants,

- 2 projets si la commune compte entre 2 000 et 10 000 habitants.

approuve l'élaboration d'une grille des taux de référence indicatifs, à partir du critère du potentiel financier, répartie en 4 classes (10%, 15%, 20% et 25%). Cette grille des taux de référence est jointe en annexe 2.

décide d'ouvrir la possibilité de moduler les taux de référence indicatifs de 4 points au maximum (ex : de 10% à 14%) en fonction de l'écart avec le taux de l'année précédente ou de la pression fiscale cumulée de la commune et de la structure intercommunale.

- donne délégation à la Commission Permanente pour adopter toutes les précisions à apporter au dispositif "Projets d'Intérêt Local" ainsi que :

pour mettre à jour la grille des taux de référence indicatifs,

pour mettre en place et/ou modifier les critères d'éligibilité, notamment dans le cadre de la démarche PLANETES68,

pour programmer l'enveloppe départementale annuelle consacrée à ce dispositif d'aides,

et définir toutes les modalités du lancement de l'appel à projets.

### **M. le Président**

Merci Bernadette. Qui est contre ce rapport ? Un contre. Marie-France VALLAT. Qui s'abstient ? Trois abstentions (Betty MULLER, Yves HEMEDINGER, Martine DIETRICH). Très bien. On poursuit avec la communication relative aux transactions immobilières réalisées en 2014. Pas de commentaire ? Bernadette. Il s'agit d'un rapport annuel, vous avez la liste.

### **Bernadette GROFF**

#### **COMMUNICATION RELATIVE AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2014**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte au Président de la communication relative au bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2014, conformément aux diverses décisions prises par l'Assemblée, à savoir :

. acquisitions :	89 970,10 €
. ventes :	1 267 542,09 €

Le tableau récapitulatif ci-joint relatif à ces transactions immobilières sera également annexé au compte administratif du budget 2014, conformément aux dispositions de l'article L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **M. le Président**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

On poursuit avec le lac d'Alfeld.

### **Rémy WITH**

C'est un rapport qu'il vous est proposé d'adopter, même s'il y a quand même une petite incertitude sur la location immédiate, malgré le fait qu'un des candidats soit très intéressé. Tout à l'heure, on parlait du parcours du combattant des communes. J'ai pu assister avec les services au parcours du combattant de quelqu'un qui a envie de travailler, qui a envie de reprendre. Il a une entreprise de restauration depuis 20 ans qui marche bien. [Malgré ces 20 ans d'expérience], on lui demande de faire une formation professionnelle. N'ayant pas de formation dans le secteur, il s'inscrit à Paris. Il est prêt à monter à Paris, il prend le TGV. A la dernière minute, elle est annulée et reportée. Le billet de transport n'est pas remboursé. Concernant la licence IV qui nous appartient, on lui dit qu'il ne peut pas en avoir deux au même nom. Il explique qu'il s'agit d'une autre société au lac d'Alfeld, mais on lui rétorque qu'il s'agit du même gérant. Tu installes l'épouse en tant que gérant : n'ayant pas forcément la formation adaptée, elle devra retourner à Paris, tout cela sans compter les enquêtes de moralité. Il m'a dit clairement : « Il vaut mieux faire partie des gens du voyage et pointer au RSA, c'est plus facile que de vouloir travailler et chercher à créer de l'activité ». Il est vrai que ces démarches peuvent être décourageantes. Je suis passé sur d'autres détails, d'autres embûches. Nous vous demandons quand même d'autoriser la conclusion de ce contrat. Il lui faudra sans doute un peu plus de temps pour se mettre en bonne voie. Si jamais cela ne devait pas avoir lieu ou si un autre repreneur devait reprendre cette auberge, nous vous proposerions un avenant à ce contrat.

### **M. le Président**

Très bien. Il s'agit d'un bail de 30 mois, pour 450 € par mois. Bernadette.

### **Bernadette GROFF**

#### **LOCATION DE L'AUBERGE DU LAC D'ALFELD**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

-autorise la mise en location, sous le régime des baux à courte durée prévus par l'article L.145-5 du Code de commerce, au profit de M. Francis LUCZAK de l'immeuble situé à SEWEN, dit « bâtiment d'accueil du lac d'Alfeld », pour une durée ferme et non reconductible de 30 mois, moyennant une redevance mensuelle de 450 € charges locatives en sus.

-approuve le bail à courte durée à conclure entre M. Francis LUCZAK et la collectivité départementale, dont le projet est annexé à la présente délibération, autorise le Président à le signer et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures.

-décide que les locaux de l'étage n'étant pas occupés avant le 1er septembre 2015, le loyer sera réduit à 50 € pendant les deux premiers mois du bail.

-précise que les recettes correspondantes seront recouvrées au programme B656, chapitre

75, nature 752, fonction 0202 du budget départemental.

### **M. le Président**

Merci Bernadette. Qui est contre ? Des abstentions ? Adopté.

On poursuit avec la 6<sup>ème</sup> Commission, avec une convention de subventionnement à l'Institut national de l'information géographique et forestière pour la réalisation d'une orthophotographie régionale.

### **Michel HABIG**

M. le Président. Il s'agit de passer une convention avec l'IGN dans le cadre de la Coopération pour l'Information Géographique en l'Alsace (CIGAL). Il s'agit d'une commande à l'IGN d'une orthophotographie de l'Alsace cofinancée à 25 % par les deux Départements du Rhin, la Région et l'État. Le projet se chiffre à 434 543€ H.T. Les cofinanceurs apportent un soutien de 175 000 €H.T., soit 25 % pour le Département du Haut-Rhin (43 750 €). Il nous faut déroger au règlement financier pour payer cela en deux fois, car il se pourrait que l'Europe puisse cofinancer ce projet, ce qui viendrait en déduction du deuxième versement.

### **M. le Président**

Annick.

### **Annick LUTENBACHER**

#### **CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT A L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE POUR LA REALISATION D'UNE ORTHOPHOTOGRAPHIE REGIONALE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- déroge au règlement financier pour permettre le versement de la subvention en 2 fois,
- approuve la convention de subventionnement entre l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Région Alsace et la Préfecture de Région Alsace dont le projet figure en annexe,
- autoriser le Président du Conseil départemental à la signer,
- approuve la participation financière du Département du Haut-Rhin au projet d'acquisition d'une orthophotographie 2015, en partenariat avec le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace et la Préfecture de Région Alsace à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), à hauteur de 25 % du montant restant à subventionner par les partenaires et d'engager les crédits maximum de 43 750 € qui seront prélevés sur le Programme C214 AP 2014 - chapitre 204 - fonction 61 – nature 204181 - code prog 2002 - service 009.

**M. le Président**

Merci Annick. Des oppositions ? Des abstentions ? Rapport adopté.

On poursuit avec la 9<sup>ème</sup> Commission, avec la conclusion d'un dossier que l'on évoque depuis de nombreuses années dans cette maison, le Centre sportif régional Alsace.

**Marc SCHITTLY**

J'espère que c'est la dernière fois que nous parlerons du Centre sportif ici. Le transfert à la M2A est effectif, donc l'association va être dissoute. On s'est rendu compte que l'article 12 prévoyait qu'un certain nombre de matériels revenaient au Département. Or, celui-ci participe au fonctionnement du centre sportif. Donc, nous proposons, par cette délibération, de renoncer à cette dévolution et de laisser ce matériel à la disposition de la M2A.

**M. le Président**

Qui est le rapporteur ? Emilie.

**Emilie HELDERLÉ****DEVOLUTION DES ACTIFS MOBILIERS DETENUS PAR L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, renonce à la dévolution au Département du Haut-Rhin des actifs de l'association de gestion du Centre sportif Régional Alsace telle que prévue à l'article 12 de ses statuts, sous réserve que, lors de la dissolution de l'association, cette dernière transfère gracieusement lesdits actifs à Mulhouse Alsace Agglomération.

M. le Président, j'aimerais en profiter pour saluer et remercier la Ville de Mulhouse et M2A pour le partenariat constructif qui a pu s'instaurer pour l'avenir de ce site. Grâce à une collaboration fructueuse, le transfert du centre sportif a pu se faire dans les meilleures conditions – je crois que cela méritait d'être dit aujourd'hui.

**M. le Président**

On remercie les élus de Mulhouse d'avoir déchargé le Département d'une compétence qu'il avait bien acceptée à un moment donné, mais que seule la proximité peut gérer. Merci.

Des oppositions ? Des abstentions ? Rapport adopté.

On poursuit avec Fatima et la 10<sup>ème</sup> Commission. Il s'agit de la politique départementale d'insertion, du FSE 2014-2020 et Subvention globale.

**Fatima JENN**

Avant de lire mon intervention, j'ai juste envie de dire que, derrière le RSA, il y a des allocataires, donc des hommes et des femmes, et que l'insertion est indispensable. Je dirai à mon collègue Raphaël que si le RSA est une dépense, l'insertion est un bénéfice partagé.

Je vais à présent lire mon intervention : Le FSE est un fonds structurel européen qui sert à favoriser le maintien et le retour à l'emploi, le développement économique, dans une démarche toujours innovante et apporte une plus-value au financement public du pays. Afin de faire face au nombre croissant de bénéficiaires du RSA (19 259 foyers à ce jour), le Département déploie de manière dynamique une palette d'actions d'insertion. Le FSE offre une opportunité de cofinancement de ces actions, dont le Département a su se saisir dès 2007 en devenant l'un des organismes gestionnaires de ce fonds pour le Haut-Rhin. Compte tenu de son expertise reconnue, il entame désormais la nouvelle programmation 2014-2020, encore en cours de mise en place par les services de l'Etat, Préfecture de Région et DIRECCTE. Le FSE permet d'amplifier sur le territoire haut-rhinois nos moyens d'intervention pour favoriser spécifiquement l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA, confié à des associations, Il apporte 800 000 € de recettes sur les 5,3 M€ de crédits d'insertion engagés en 2015. Ces crédits servent également, hors FSE, à financer l'accompagnement social et les structures d'insertion par l'activité économique. Le FSE est un véritable outil au service du développement économique et social dans notre territoire et du renforcement de notre politique d'insertion.

**M. le Président**

Merci. Patricia, pour le rapport.

**Patricia FUCHS****POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 2014-2020 - SUBVENTION GLOBALE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré- Prend acte du cadre global de gestion des fonds FSE (DSGC) déjà transmis par le Président aux services de l'Etat, le 23 mars 2015, aux fins de validation par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC),

- Valide les critères d'éligibilité et de sélection des projets cofinancés dans ce cadre d'intervention des fonds européens.

**M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

On poursuit avec la 12<sup>ème</sup> Commission. Pierre.

**Pierre BIHL**

Merci Président. La 12<sup>ème</sup> Commission, qui va terminer cette séance, propose 10 rapports. Le premier ne nécessite pas de commentaire particulier, puisqu'il s'agit d'adopter les procès-verbaux

des deux dernières séances plénières, celles du 2 et du 16 avril 2015. Fabienne va nous lire le rapport.

**M. le Président**

Il s'agit de l'adoption des PV des séances plénières des 2 et 16 avril. Tu ne l'as pas, je pense. Il n'est pas besoin de lire un rapport pour cela.

**Fabienne ORLANDI**

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES PLENIERES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUDIS 2 ET 16 AVRIL 2015**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte les procès-verbaux de ses séances plénières des jeudis 2 et 16 avril 2015, joints en annexe.

**M. le Président**

Merci. On poursuit avec la convention de financement avec le collège Schumann.

**Pierre BIHL**

C'est une convention entre le Département et le collège de Volgelsheim qui concerne l'acquisition d'équipements informatiques.

**M. le Président**

Voilà. Fabienne, on peut être très synthétique sur cette question.

**Fabienne ORLANDI**

**CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE COLLEGE ROBERT SCHUMAN DE VOLGELSHEIM**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Approuve la convention financière avec le Collège Robert Schuman de Volgelsheim, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer,

Etant précisé que les crédits seront prélevés sur le budget départemental 2015 programme E159, chapitre 21 fonction 221 nature 21831 pour un montant estimé de 36 000 € TTC et que la recette estimée à 30 000 € HT sera recouvrée sur le programme E159 chapitre 13 fonction 221 nature 1318.

**M. le Président**

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

On poursuit avec le plan de formation des élus.

**Pierre BIHL**

Il nous est proposé d'approuver le plan de formation des élus du Conseil départemental, tel qu'il est présenté, avec un crédit de 10 000 € pour permettre la réalisation de ce programme.

**M. le Président**

Fabienne pour le rapport.

**Fabienne ORLANDI**

**PLAN DE FORMATION DES ELUS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide d'approuver les orientations définies dans le rapport joint en annexe pour le programme de formation des conseillers départementaux,
- confirme qu'un crédit de 10 000 € est ouvert (chapitre 65, fonction 021, nature 6535) au titre de l'année 2015 pour permettre la réalisation du programme de formation proposé.

**M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Le rapport est adopté. On poursuit avec la modification de la composition de commissions du Conseil départemental.

**Pierre BIHL**

Il s'agit d'un ajustement, du fait que deux de nos collègues ont souhaité s'inscrire à des commissions : Betty MULLER et Yves HEMEDINGER. J'ai constaté qu'Yves s'était inscrit à la commission voirie, ce qui ne surprendra personne. Il y a lieu de l'approuver.

**Fabienne ORLANDI**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- modifie la composition des commissions du Conseil départemental citées ci-dessous en inscrivant Madame Betty MULLER en qualité de membre de celles-ci :

4<sup>ème</sup> commission : solidarité et autonomie

7<sup>ème</sup> commission : culture et patrimoine

8<sup>ème</sup> commission : éducation et jeunesse

10<sup>ème</sup> commission : solidarité, famille, insertion et logement

- modifie la composition des commissions du Conseil départemental citées ci-dessous en inscrivant Monsieur Yves HEMEDINGER en qualité de membre de celles-ci :

3<sup>ème</sup> commission : voirie, infrastructures et transports

7<sup>ème</sup> commission : culture et patrimoine.

### **M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Rapport d'activités 2014.

### **Pierre BIHL**

Rapport d'activités 2014 des services départementaux : il y a lieu de donner acte, tout simplement.  
Pas de commentaire.

### **Fabienne ORLANDI**

#### **RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative au rapport d'activités des services de l'année 2014.

### **M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Karine.

### **Karine PAGLIARULO**

Merci M. le Président. Dans ces moments un peu difficiles en termes de budget, permettez-moi de mettre en avant le côté humain du Département. Je profite de ce rapport pour remercier très sincèrement et chaleureusement l'ensemble des personnels de services pour leur accueil. En ma qualité de conseillère départementale nouvellement élue, j'ai pu apprécier le travail d'accompagnement qui a été fait pour nous faciliter la tâche, pour nous permettre d'acquérir une bonne compréhension du fonctionnement du Conseil départemental. Nos demandes ont toutes une réponse et le travail apporté est rendu avec qualité, précision et un grand professionnalisme. Portés par ces équipes, nous comptons sur un engagement évidemment fort pour l'avenir de nos missions, dans l'objectif d'un service optimal rendu à la population. Merci à toutes d'entre elles et à chacun

d'entre eux.

**M. le Président**

Oui, Karine, c'est juste. C'est la remarque que me font tous les nouveaux conseillers départementaux, qui sont agréablement surpris par la qualité d'accueil, d'écoute et de service de nos agents départementaux. C'est l'occasion de les remercier de leur engagement.

Donc on prend acte.

**Pierre BIHL**

Le rapport suivant est une communication classique qui concerne la délégation du Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres. Il s'agit d'une information. Le rapport n°7 concerne la délégation qui est accordée au Président dans le domaine des actions en justice. Je présente les deux rapports à la file.

**M. le Président**

Fabienne.

**Fabienne ORLANDI**

**COMMUNICATION DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES - INFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014.

**M. le Président**

Pas de remarque concernant ce rapport.

**Fabienne ORLANDI**

**COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE**

Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental du compte rendu sur les actions en justice listées dans le tableau ci-annexé pour la période du 1er décembre 2014 au 1er mai 2015.

**M. le Président**

Merci. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Rapport suivant.

**Pierre BIHL**

Le rapport n°8 porte sur la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission permanente. Nous avons déjà approuvé lors d'une séance précédente la liste des délégations. Une modification qualifiée ce matin de « mineure » a été apportée à cette liste, qu'il y a lieu d'approuver aujourd'hui.

**Fabienne ORLANDI**

**MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION PERMANENTE**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve la nouvelle liste des délégations de compétence accordées à la Commission permanente du Conseil départemental, telle qu'elle figure en annexe,
- abroge la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission permanente.

**M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. On poursuit.

**Pierre BIHL**

Le rapport n°9 porte sur l'adhésion du Département du Haut-Rhin au Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la mise en œuvre du secrétariat du Comité médical départemental et de la Commission départementale de réforme. Il vous est proposé d'adhérer au centre de gestion.

**M. le Président**

Fabienne.

**Fabienne ORLANDI**

**ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ MÉDICAL DÉPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion du Département du Haut-Rhin au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour les missions visées aux 9°bis, 9°ter et 13° à 16° du II de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, comprenant notamment le secrétariat du comité médical départemental et le secrétariat de la commission départementale de réforme, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer tous les actes afférents à cette adhésion.
- précise que les crédits nécessaires à cette adhésion sont inscrits au budget au programme J613, chapitre 012, fonction 0201, nature 6336, pour le personnel départemental, au programme J613, chapitre 012, fonction 921, nature 6336 pour le personnel relevant du LVD, au programme I625, chapitre 012, fonction 52, nature 6336 pour le personnel de la MDPH et au programme G634, chapitre 012 nature 6338 pour le personnel de la cité de l'enfance.

Les crédits nécessaires à cette adhésion sont inscrits au budget.

### **M. le Président**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On poursuit.

### **Pierre BIHL**

Le dernier rapport porte sur les ressources humaines, avec quelques ajustements de notre plan d'effectifs. Il nous est proposé de prendre acte de la réduction de 8 à 4 personnes du nombre de collaborateurs du cabinet. Je tiens à souligner ce soir cette mesure qui est prise, et notre Président, on peut le rappeler, montre l'exemple en matière de gestion rigoureuse et de volonté de réduction de nos frais de fonctionnement.

### **M. le Président**

L'exemple doit venir d'en haut.

### **Fabienne ORLANDI**

### **LES RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- prend acte de la réduction de huit à quatre du nombre de collaborateurs de cabinet ;
- approuve la transformation de deux emplois non permanents de collaborateurs de groupe d'élus, à temps non complet, à raison respectivement de 12,25/35<sup>ème</sup> et 19,95/35<sup>ème</sup>, en deux emplois non permanents de collaborateurs de groupe d'élus, à temps non complet, à raison de 18/35<sup>ème</sup> chacun, et de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

- approuve l'intégration du grade de puéricultrice territoriale hors classe dans la cotation des emplois de puéricultrice, de travailleur médico-social et de consultant du secteur social et de modifier le tableau des emplois de la collectivité en conséquence.
- approuve la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil à temps complet (grades correspondants : adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe) et de modifier le tableau des emplois de la collectivité en conséquence ;
- autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'un agent non titulaire, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins du service, pour l'emploi mentionné dans l'annexe I, ci-jointe.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

### **M. le Président**

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Nous en avons terminé. Si vous n'avez plus de questions, la séance est levée afin que vous puissiez rentrer à l'heure car apparemment, les embouteillages ne sont pas complètement résorbés.

*La séance est levée.*